

Licence professionnelle

Gestion Agricole des Espaces Naturels Ruraux

Année universitaire : 2011 - 2012

Mise en place d'un Observatoire de l'Apiculture au sein du Parc National des Cévennes



Rapport de stage

Etudiant :
Jobard Etienne

Encadrement :
**Ameline Lehébel-Péron
et Céline Bonnel**



Tutrice de stage :
Aurélie Javelle



Remerciements

Lexique des abréviations

Introduction	1
1. Eléments de contexte et problématique	2
1.1. Abeille : où en est la recherche ?	2
1.2. L'apiculture française	2
1.2.1. Les principaux chiffres.....	2
1.2.2. Le statut d'apiculteur : un casse tête de longue date	4
1.2.3. Focus sur les aides financières apicoles	5
1.3. L'apiculture en Languedoc-Roussillon.....	6
1.3.1. Les principaux chiffres.....	6
1.3.2. L'IGP « Miel des Cévennes » divise la filière.....	8
1.4. Le Parc National des Cévennes	8
1.4.1. Carte d'identité	8
1.4.2. Plusieurs équipes pour une meilleure efficacité	9
1.4.3. Apiculture : ce que nous dit la Charte.....	10
1.5. Problématique	11
2. Les grandes étapes du stage	12
2.1. Structuration du stage : Les comités de pilotage, un outil pour tous	12
2.2. Planning et déroulement du stage	12
3. La filière apicole du Parc National des Cévennes	13
3.1. L'apiculture selon les données officielles.....	13
3.1.1. Identification des différentes sources d'informations disponibles.....	13
3.1.2. Sélection des sources les plus pertinentes	13
3.1.3. Les chiffres à retenir	15
3.1.4. Cartographies	17
3.2. L'apiculture du PNC selon les acteurs du territoire.....	19
3.2.1. Enquêtes auprès des structures impliquées dans l'apiculture.....	19
3.2.2. Synthèse des enquêtes	19
3.3. Caractérisation de la filière apicole : place aux apiculteurs !.....	21
3.3.1. Choix des catégories d'apiculteurs et contenu de l'enquête	21
3.3.2. Résultats et analyses.....	22
4. Discussion et Perspectives	30
4.1. Discussion autour de la mise en place d'un observatoire de l'apiculture	30
4.2. Synthèse et possibilités d'action.....	30
4.3. Retour d'expérience	32
Conclusion	33
Table des illustrations	
Table des tableaux	
Bibliographie	
Annexes	
Résumé	

Remerciements

Je tiens à remercier très chaleureusement mes deux maîtres de stage, Ameline Lehebel-Péron et Céline Bonnel pour l'encadrement de mon stage au sein du Parc National des Cévennes (PNC) et leur suivi régulier. Merci à toi Ameline de m'avoir fait découvrir le monde de la recherche et d'enrichir mon stage à travers ta thèse et le congrès international Senti'Miel. Merci Céline pour ton expertise en tant que chargée de mission agri-environnement au Parc et pour tes nombreux conseils avisés.

Je remercie également ma tutrice de stage, Aurélie Javelle, pour son avis extérieur enrichissant et pour son aide méthodologique notamment sur la conduite d'entretiens. Je remercie aussi chaleureusement Claire Hergott, coordinatrice de la licence professionnelle Gestion Agricole des Espaces Naturels Ruraux pour les réponses à mes questions d'organisation et pour son soutien et écoute.

Je remercie plus particulièrement tous les acteurs du monde apicole avec qui j'ai eu la plupart du temps d'excellents contacts. Un merci tout particulier aux apiculteurs que j'ai enquêtés pour leur patience, le temps donné et le partage de leur passion : l'apiculture. Merci aux abeilles et plus particulièrement à *Apis mellifera mellifera* sans qui ce stage n'aurait pas été aussi passionnant.

Merci encore à Floriane de la « Bee Team », avec qui j'ai pu réaliser des entretiens communs, un grand merci à mon père et ma petite sœur pour la relecture du rapport. Merci à l'établissement public du PNC pour son soutien logistique et plus généralement merci à tout le personnel qui a pu à un moment ou à un autre, m'aider dans le bon déroulement de mon stage. Merci à Laurène, collègue de promotion et stagiaire au PNC, pour avoir partagé joyeusement l'espace confiné du bureau des stagiaires. Merci à toi Charly « l'ingénieur farceur », également stagiaire sous les toits.

Lexique des abréviations

ADAPRO LR : Association de Développement de l'Apiculture Professionnelle en Languedoc-Roussillon

AOA : Aire Optimal d'Adhésion

CA : Chambre d'Agriculture

COFIL : Comité de Pilotage

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

DGAL : Direction Général de l'Alimentation

DR : Déclaration de Rucher

DDT : Direction Départementale des Territoires

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

GDS : Groupement de Défense Sanitaire

GDSA : Groupement de Défense Sanitaire Apicole

GQM LR : Groupement Qualité Miel Languedoc-Roussillon

IGP : Indicateur Géographique Protégé

INAO : Institut National de l'Origine et de la qualité

LR : Languedoc-Roussillon

MAAPRAT : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

MAE : Mesure Agro-Environnementale

MAT : Mission Architecture et Travaux

MEDDTL : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable en charge du Transport et du Logement

MSA : Mutualité Sociale Agricole

ONIFLHOR : Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes, des Vins et de l'Horticulture

OTEX : Orientation Technico-économique

PNC : Parc National des Cévennes

RGA : Recensement Général Agricole

SA : Syndicat Apicole

SEPAD : Service Environnement, Protection et Aménagement Durable

SPAA : Syndicat Professionnel des Apiculteurs Autonome

SMI : Surface Minimale d'Installation

SUAT : Service Urbanisme et Aménagement du Territoire

STCI : Service Tourisme, Culture et Information

ZC : Zone Cœur

Introduction

Depuis les années 1980 l'apiculture a beaucoup évolué en Amérique du Nord et en Europe. Le phénomène multifactoriel et très médiatisé « effondrement des colonies », couplé à l'apparition d'un acarien parasite *Varroa destructor* rend la pratique de l'apiculture de plus en plus technique et compliquée.

En France, si le nombre d'apiculteurs diminue (16 000 apiculteurs de moins en 11 ans, *GEM 1997 et GEM 2004*), le nombre de ruches reste sensiblement le même depuis 30 ans. Avec près de 2000 professionnels à l'échelle du territoire pour environ 70 000 apiculteurs, la filière est très peu professionnalisée.

Dans le Parc National des Cévennes, territoire de 3 720 km² au sud du massif central, la pratique de l'apiculture est favorisée par la diversité des floraisons, son étalement dans le temps et par l'absence d'agriculture intensive et de zone de grandes cultures. Ce territoire est géré par un établissement public en charge de concilier impératifs de conservation naturaliste et activités humaines (agricoles, touristiques et cynégétiques principalement).

Une nouvelle loi d'avril 2006 a réformé les bases législatives et réglementaires des parcs nationaux. Elle a instauré pour chaque parc, l'élaboration d'une charte, véritable projet de territoire à 15 ans. Ainsi, l'établissement gestionnaire du Parc national a rédigé sa nouvelle charte qui est en cours de validation. Dans ce nouveau document, l'établissement public souhaite soutenir l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) et la filière apicole. Cependant, aucun état des lieux n'existait sur cette filière à l'échelle des 152 communes composant l'Aire Optimale d'Adhésion du Parc. Aussi, l'établissement souhaitait réaliser un état des lieux de l'apiculture qui puisse être régulièrement actualisé, devenant ainsi un véritable observatoire, et qui permette de commencer à réfléchir aux partenariats à initier entre la filière de l'abeille et l'établissement pour la mise en œuvre de la charte.

Parallèlement, une thèse sur l'apiculture traditionnelle en Cévennes (pratiquée dans des ruchers troncs) et l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) est réalisée au sein de l'établissement par une étudiante du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive de Montpellier. Cette thèse, si elle est principalement orientée sur la thématique des ruches troncs, doit également intégrer l'apiculture « conventionnelle », pratiquée avec les ruches cadres. Aussi, la mise en place d'un observatoire de l'apiculture au sein du Parc National des Cévennes permet de replacer l'apiculture traditionnelle dans le contexte de l'apiculture d'aujourd'hui et ainsi d'en décrire l'évolution.

Afin de répondre à la commande du Parc national, le rapport comprendra les parties suivantes. Une première partie de contextualisation abordera l'état de la recherche sur l'abeille et sur l'apiculture, l'apiculture française et languedocienne en quelques grands chiffres, la description de la filière à l'échelle nationale (ces acteurs et de son fonctionnement), la description de l'établissement public gestionnaire du Parc national et de son territoire. Cette longue mise en contexte de l'étude permettra de bien cerner la problématique de stage. En seconde partie seront décrites l'organisation du stage et ses principales étapes. La troisième partie, cœur du rapport, concernera la filière apicole au sein du Parc national, le matériel et méthodes et l'analyse des résultats. Une dernière partie permettra d'ouvrir des perspectives d'actions et de faire un retour critique sur le déroulement de ce stage.

Dans l'ensemble du texte, le seul terme *apiculteur* est utilisé sans distinction de genre (homme/femme) et de degré de professionnalisme (professionnel/amateur).



1. Eléments de contexte et problématique

1.1. Abeille : où en est la recherche ?

A l'image des abeilles solitaires, l'abeille européenne (*Apis mellifera*) est une espèce touchée par la perte généralisée de la biodiversité (Williams et al. 1991 in Le Borgne 2012). Ainsi et depuis 1985, l'abeille européenne a connu une baisse d'effectifs de 16% en moyenne (Potts et al. 2010) et les apiculteurs des USA subissent depuis 2006 le phénomène de « Colony Collapse Disorder », syndrome d'effondrement massif des colonies (Cox-Foster et al. 2007). Les ruches sont retrouvées vides d'ouvrières, avec la reine et le couvain restant seuls abandonnés. Les causes de ces disparitions généralisées de colonies sont difficilement identifiables et la communauté scientifique s'accorde sur le caractère multifactoriel de ces fortes mortalités (Potts et al. 2010, VanEngelsdorp et al. 2010).

Une importante cause de l'affaiblissement des colonies d'abeilles est la présence des parasites, dont le plus important est le *Varroa destructor*. Cet acarien parasite les abeilles et fait partie des causes possibles ou favorisantes du syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles. De plus, l'introduction et l'utilisation d'abeilles de diverses provenances augmentent la prolifération des pathogènes (Stout et Morales 2009). La baisse de la diversité des ressources et le changement climatique (Hegland et al. 2009) sont perturbateurs pour les *Apis*. De même, l'agriculture intensive (avec l'utilisation massive de pesticides et d'herbicides) et l'urbanisation engendrent le fractionnement et la disparition des milieux naturels ce qui est néfaste aux populations d'abeilles (Tscharnitke et al. 2005 in Le Borgne 2012). Récemment et pour la première fois, une étude menée conjointement par l'INRA d'Avignon, des équipes du CNRS et des associations pour le développement apicole a mis en évidence le rôle d'un insecticide dans le déclin des abeilles, non pas par la toxicité directe mais en perturbant leur orientation et leur capacité à retrouver la ruche (Henry et al 2012).

Les abeilles jouent un rôle essentiel dans les services écosystémiques, services fournis par la nature qui améliorent ou maintiennent le bien vivre de l'humain. La valeur économique de la pollinisation mondiale est estimée à 153 milliards d'euros ce qui représentait 9,5% de la valeur de la production agricole mondiale pour l'alimentation humaine en 2005 (Gallai et al. 2009). Un tiers de l'alimentation humaine peut être attribué directement ou indirectement à la pollinisation par les abeilles (McGregor 1976 in Le Borgne 2012). Leur déclin provoque donc une baisse de la production agricole. Les abeilles sont reconnues pour être le plus important taxon dans la pollinisation des plantes à fleurs (Delaplane et Mayer, 2000 in Le Borgne 2012). Les abeilles sont ainsi de véritables bioindicateurs de l'état de l'environnement.

1.2. L'apiculture française

1.2.1. Les principaux chiffres

Considérée comme une filière agricole et plus particulièrement comme une filière animale à part entière, l'apiculture française n'a pourtant jamais été recensée de manière très précise et exhaustive. Cependant, quelques études et rapports, font un état des lieux de la filière à différentes dates.

Ces documents font donc office de références. Le premier est **l'audit de la filière miel**, réalisé par le cabinet d'étude GEM en 1997 et août 2005, à la demande de l'Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes, des Vins et de l'Horticulture (ONIFLHOR). Un nouvel audit doit être publié courant 2012. Le second document est **le rapport parlementaire Saddier**, député français de Haute-Savoie, rendu public en 2008. Ce rapport avait pour objectif de proposer au gouvernement français un plan d'actions national pour lutter contre le phénomène de surmortalité des abeilles, notamment des abeilles domestiques (*Apis mellifera* sp.). Enfin, les services des statistiques agricoles réalisent tous les dix ans

le Recensement Général Agricole (RGA). Les documents produits à l'issue de ces RGA constituent également une bonne base pour suivre l'évolution de l'activité apicole française à intervalle régulier de 10 années.

• **Au niveau national : de moins en moins d'apiculteurs**

En 1997, la France métropolitaine comptait 1 380 000 ruches pour 85 000 apiculteurs (*GEM 1997*). En 2004, l'audit de la filière miel recensait près de 1 350 000 ruches pour 70 000 apiculteurs. En 2008, le rapport Saddier faisait état de 1 360 000 ruches répartis entre 69 000 apiculteurs. Le nombre de ruches est donc sensiblement le même entre 1997 et 2008 avec toutefois une perte de 16 000 apiculteurs en 11 ans. Cette diminution du nombre d'apiculteurs concerne essentiellement les petits producteurs, plus particulièrement ceux possédant moins de 70 ruches.

Année	Nombre d'apiculteur	Nombre de ruche
1997	85 000	1 380 000
2004	70 000	1 350 000
2008	69 000	1 360 000

TABLEAU I : Nombre d'apiculteurs et nombre de ruches en France pour les années 1997, 2004 et 2008
(Source: *GEM-ONIFLHOR, 2005 et Saddier 2008*)

Les deux graphiques ci-dessous indiquent la répartition des apiculteurs français en fonction du nombre de ruches exploitées et leur contribution au nombre total de ruches en France. Il apparaît que 97% des apiculteurs possèdent moins de 150 ruches alors que les 3% restants en possèdent plus. Les mêmes 3% d'apiculteurs ayant plus de 150 ruches possèdent au total plus de 45% du cheptel total. De même, seul 1% des apiculteurs possèdent plus de 300 ruches alors que cette classe représente à elle seule près de 30% du cheptel français.

Figure 1 : Répartition des apiculteurs français par classes de nombre de ruches
(Source : D'après *GEM-ONIFLHOR 2007*)

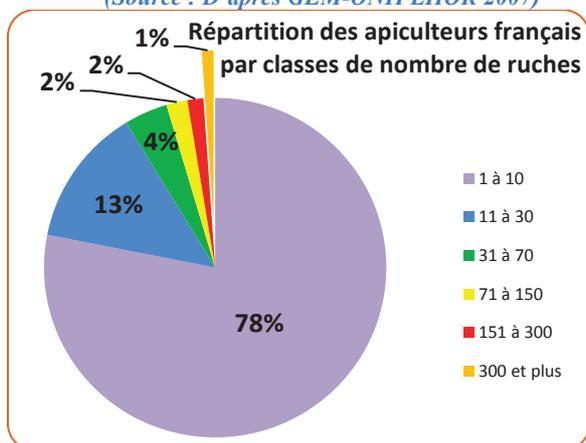
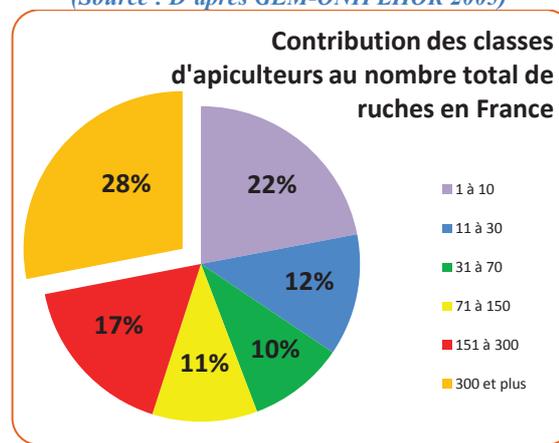


Figure 2 : Contribution des classes d'apiculteurs au nombre total de ruches en France
(Source : D'après *GEM-ONIFLHOR 2005*)



En 2004, l'apiculture professionnelle (à partir de 150 ruches selon la définition européenne) représente en France environ 2000 personnes pour un nombre moyen de 338 ruches par apiculteur professionnel.

En termes d'évolution, l'apiculture est une activité qui tend à se professionnaliser de plus en plus. En effet, si le nombre d'apiculteurs diminue depuis les années 1990 (19% en 11 ans selon *GEM-ONIFLHOR*), le nombre total de ruches reste assez stable. Cela s'explique par une augmentation du nombre moyen de ruches chez les professionnels. Le RGA 2010 démontre qu'en 40 ans, le nombre



d'exploitations possédant moins de 10 ruches a été divisé par six alors que le nombre de celles dépassant le seuil des 150 ruches a lui été multiplié par trois.

Concernant la production de miel, elle est estimée en fonction des années entre 20 000T et 25 000T par an avec environ 60% produit par les apiculteurs professionnels. Les Français consommeraient environ 40 000T par an de miel. Exportant 5 000T par an, la France importerait donc entre 20 000 et 25 000T par an de miel étranger pour satisfaire les besoins de ses concitoyens (Europe de l'Est, Amérique du Sud et Chine principalement).

Selon les derniers chiffres du RGA 2010, la commercialisation via les circuits courts est particulièrement utilisée pour la vente de miel. Un apiculteur sur deux y recourt, alors que pour l'ensemble des exploitants agricoles, un sur cinq utilise ce mode de commercialisation. Chez les apiculteurs professionnels, trois sur quatre utilisent les circuits courts pour la vente de leur miel et ce mode de commercialisation leur rapporte plus de la moitié du chiffre d'affaire généré par le miel. La vente directe écoule près de 60% du stock français, le reste étant valorisé par la grande distribution et dans une moindre mesure, par les détaillants et les circuits spécialisés.

1.2.2. Le statut d'apiculteur : un casse tête de longue date

La définition des statuts en apiculture est complexe et difficile à appréhender dans sa globalité. La définition des statuts d'un apiculteur dépend de nombreux critères : le nombre de ruche, l'usage des produits de la ruche, le régime de cotisation à la MSA et le type des pratiques. Le rapport Saddier (2008), fruit d'un travail parlementaire de 6 mois sur la « filière abeille » en France, n'a pas pu préciser cette définition.

- **Le nombre de ruches, un indicateur simple mais pas suffisant**

Dès la première ruche, le propriétaire doit déclarer son activité par le biais de la Déclaration de Rucher (DR), redevenue obligatoire en 2010. Cette Déclaration doit être transmise au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) ou Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) du département, en fonction du lieu. Ces derniers transmettent alors les données aux Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ou Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) qui les centralisent.

De plus, **dès la première ruche**, celle-ci est recensée dans le RGA dès lors que son propriétaire possède le statut d'exploitant agricole.

A défaut d'avoir le statut d'exploitant agricole, **un propriétaire possédant 10 ruches ou plus**, est normalement recensé par le Recensement Général Agricole, ayant lieu tous les 10 ans.

A partir de 11 ruches, le rucher et ses produits doivent être déclarés aux impôts. Chaque année, le bénéfice forfaitaire par ruche est édité par arrêté préfectoral pour l'année précédente. Il se situe en fonction du département à environ 10 € par ruche.

Entre 32 et 200 ruches le propriétaire est considéré comme pluriactif en France.

L'Union Européenne (UE) considère que le seuil minimal pour être « apiculteur professionnel » est de **150 ruches**. En France, ce chiffre est de **200** (Saddier 2008).

- **Cotisation à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) : des seuils différents**

En France, la Surface Minimale d'Installation (SMI) est de **400 ruches** et ne correspond donc pas avec le statut « d'apiculteur professionnel » qui est de 200 ruches en France.

Le statut de « cotisant solidaire agricole » peut être demandé à partir de **40 ruches** (1/10 SMI) dans le Gard et de **50 ruches** (1/8 SMI) en Lozère et en Ardèche.

Le seuil pour prétendre à être cotisant MSA de plein droit est de **200 ruches** (1/2 SMI). **Entre 200 et 400**, la cotisation est calculée au prorata de la SMI.

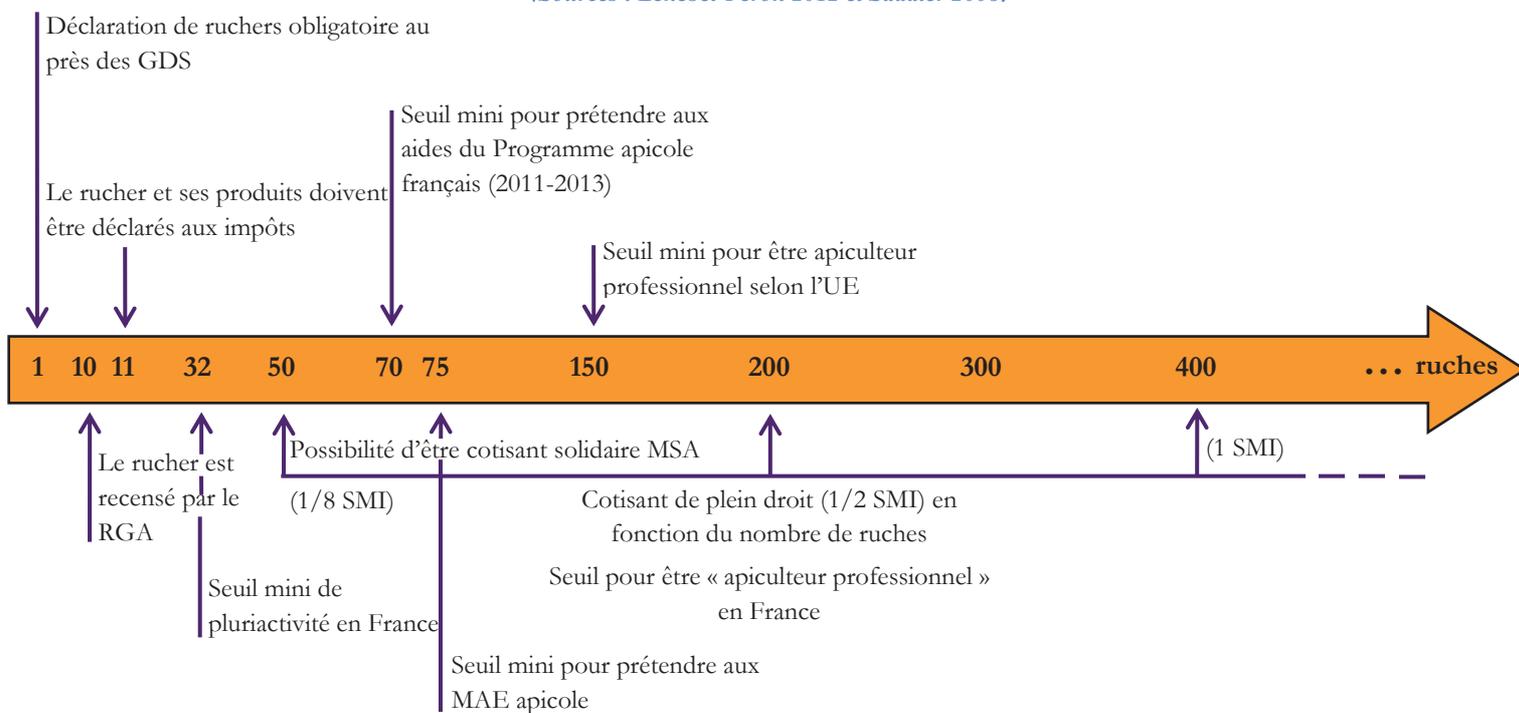
• **NUMAGRIT et SIRET, que choisir ?**

En fonction de l'usage qui est fait des produits de la ruche, l'apiculteur doit acquérir un numéro NUMAGRIT ou un numéro Siret. Ces deux numéros servent à l'identification de l'apiculteur ; à chaque numéro est rattaché des informations nominatives et individuelles. Ces deux numéros sont indispensables pour que la Déclaration de détention et d'emplacement de rucher soit enregistrée.

Le choix entre NUMAGRIT et SIRET ne dépend pas du nombre de ruches, mais de **l'usage qui est fait des produits de la ruche**. Les seuils de 10 ruches pour les impôts et de 50 ruches pour la cotisation solidarité de la MSA n'interviennent pas dans le choix entre SIRET ou NUMAGRIT.

Il appartient à l'apiculteur de faire lui-même une demande de NUMAGRIT à la DDCSPP de son département. **Le NUMAGRIT ne permet pas à l'apiculteur de vendre du miel ou d'en offrir dans un cadre extra familial. Si l'apiculteur désire vendre son miel ou l'offrir dans un cadre extra familial, il doit faire la demande d'un numéro SIRET. Le N° SIRET est donc obligatoire à partir d'une ruche, si le propriétaire désire commercialiser les produits de la ruche.**

Figure 3 : Graphique représentant les différents statuts d'apiculteurs en fonction du nombre de ruches
(Sources : Lehébel-Péron 2012 et Saddier 2008)



1.2.3. Focus sur les aides financières apicoles

A l'image des autres filières agricoles françaises, les apiculteurs peuvent bénéficier d'aides financières.

• **Une MAE Apicole fonction des départements**

Les apiculteurs possédant plus de 75 ruches, peuvent remplir un formulaire de contractualisation de la MAE Apicole. Cette mesure (MAE 214 H : Aide à l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles) a pour objectifs d'inciter les apiculteurs à effectuer des pratiques apicoles au service de la biodiversité végétale dans les zones intéressantes au titre de la biodiversité (ZNIEFF I et II, Zone N2000, PNR, PN, RNR, RNN,...). Les engagements à tenir pour prétendre à cette mesure et ses modalités sont détaillées dans l'Annexe I : MAE Apicole, engagements et modalités.

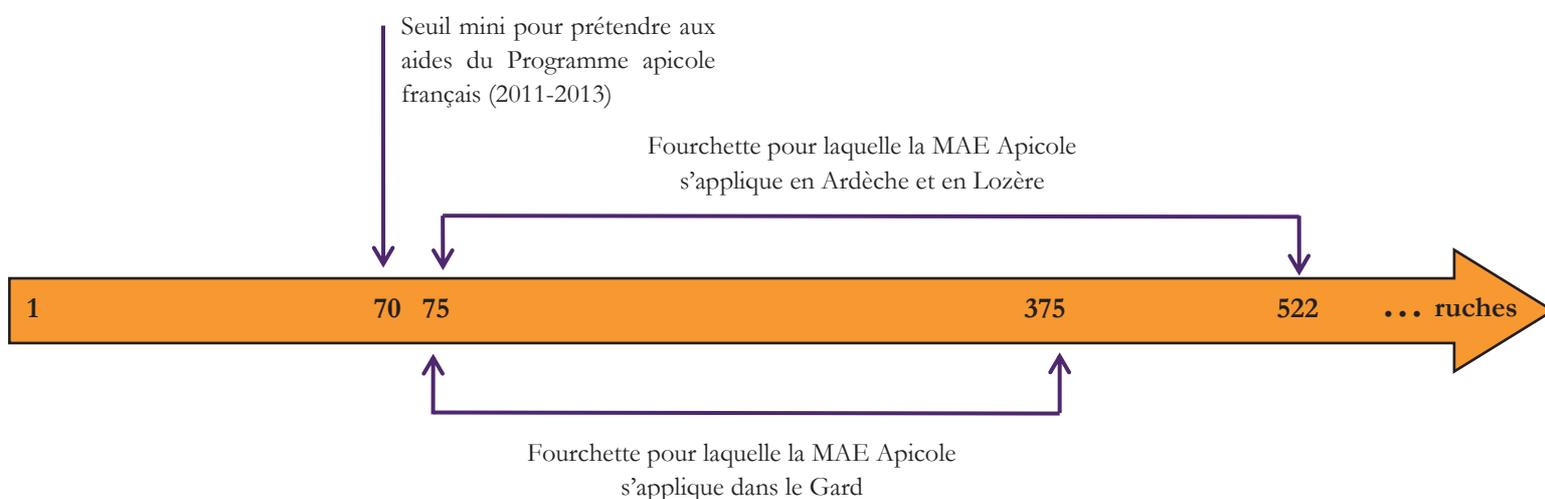
- **Le Programme Apicole Français (2011-2013)**

Depuis 1997, la « filière de l'abeille » bénéficie d'aides communautaires et nationales mises en place dans le cadre d'un programme européen. Les financements du Fonds européen agricole de garantie (Feaga) interviennent à hauteur de 50 % de ces crédits qui, affectés à des plans d'actions triennaux, soutiennent notamment la recherche et le développement, ainsi que la formation. Pour le plan triennal de 2011/13, la France bénéficie d'un budget de 5,5 millions d'euros par an (financement commun Union Européenne et France).

Les aides se scindent en quatre catégories (Cf. Annexe II : TABLEAU I). Les aides aux exploitations prennent en charge la transhumance des ruches, le développement des exploitations et la reconstitution de cheptel en cas de fortes mortalités. Le deuxième volet des aides apicoles concerne l'aide aux laboratoires d'analyses de miel. La troisième catégorie d'aide concerne les ruchers écoles. Le dernier type d'aide s'adresse aux organisations professionnelles.

FranceAgriMer centralise et instruit les demandes d'aides des collectivités territoriales qui participent à ce programme. En 2010, 506 dossiers ont été traités par l'établissement.

Figure 4 : Les différentes aides apicoles en fonction du nombre de ruches
(Sources : Site internet FranceAgriMer 2012)



- **Calamité agricole**

Les années déclarées comme « calamité agricole » pour la filière apicole par les préfets de départements (sous réserve d'examen du dossier par une commission nationale), les apiculteurs peuvent remplir un dossier de demande d'indemnisation. En effet, les années de sécheresse peuvent être déclarées calamité agricole pour la production de miel. Les dossiers sont à déposer auprès des DDT.

1.3. L'apiculture en Languedoc-Roussillon

1.3.1. Les principaux chiffres

Un des documents faisant référence au niveau de la région Languedoc-Roussillon est l'**observatoire de la filière apicole Languedoc Roussillon**, réalisé en 2007 par l'ADAPRO LR.

- **A l'échelle du Languedoc-Roussillon : plus de professionnels**

La région LR compte **3 377 apiculteurs** (données DDSV 2007), soit environ 5% des apiculteurs français. Cependant, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) fait état en 2011, de **1 153 apiculteurs** déclarés via la Déclarations de Ruchers. Ces deux chiffres, du simple au triple illustrent la difficulté d'obtenir des données fiables et précises sur l'apiculture, tant au niveau national, qu'au niveau plus local. Le chiffre de 3 377 apiculteurs en 2007 est certainement à minorer légèrement car il comprendrait des apiculteurs déclarés n'exerçant plus d'activité apicole. A l'inverse, les données fournies par la DGAL (donc les DDCSPP de chaque département) sont largement incomplètes en 2011 car situées une année seulement après le rétablissement de la déclaration de rucher obligatoire (Cf. partie La Déclaration de rucher).

Avec 6% d'apiculteurs professionnels (plus de 150 ruches), la région est la seconde la plus professionnalisée de France (après la région PACA et ses 6,6% de professionnels). De plus, elle dispose de 9% du cheptel national. Les 6 % d'apiculteurs professionnels détiennent 55 % du cheptel de la région et produisent 70% du miel (*Audit de la filière miel 2005 – GEM – ONIFLHOR août 2005*).

Figure 5 : Répartition des apiculteurs languedociens par classes de nombre de ruches
(Source : GEM-ONIFLHOR 2005)

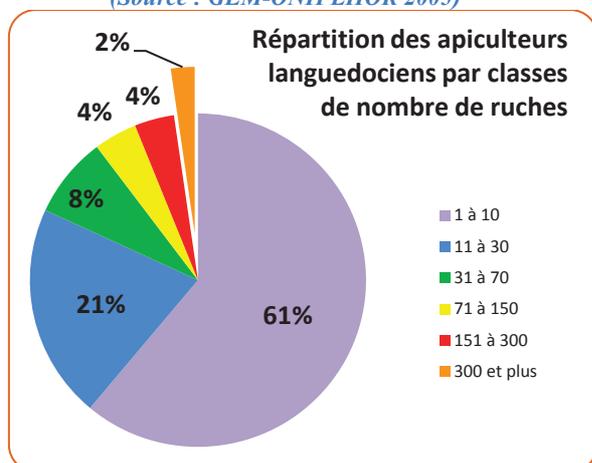
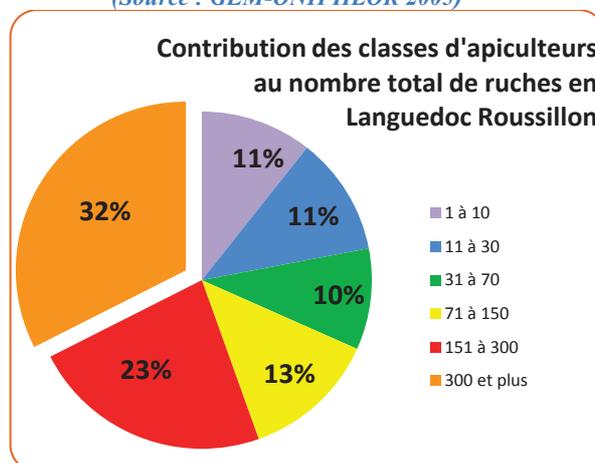


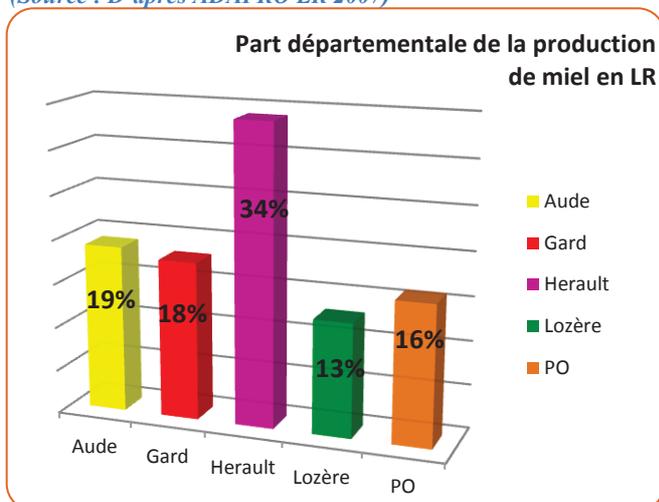
Figure 6 : Contribution des classes d'apiculteurs au nombre total de ruches en LR
(Source : GEM-ONIFLHOR 2005)



En termes d'évolution, le nombre de ruches a significativement augmenté dans cette région : plus 40 000 ruches sur la période 1994 – 2004. Ce phénomène s'explique, à la fois par un nombre plus important d'apiculteurs professionnels (6,1% contre 3% pour la moyenne nationale, année 2004) mais aussi par un nombre plus élevé de ruches par apiculteur. En effet, le nombre de ruches détenues par les petits producteurs est en croissance, même si sur la même période, le nombre de petits apiculteurs (moins de 70 ruches) est en baisse.

Selon la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) (Ex Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF)) et le RGA 2000, la production régionale de miel était de 1500 tonnes en 2004. En 2010, le RGA chiffrait cette production à 1200 tonnes. Ces chiffres, s'ils sont très difficiles à vérifier concrètement sur le terrain, donnent un ordre de grandeur des quantités de miel produit en région LR. La répartition de la production de miel par département (ramenée au siège d'exploitation) est illustrée dans le graphique ci-dessous.

Figure 7 : Part départementale de la production de miel en LR
(Source : D'après ADAPRO LR 2007)



Les miels les plus produits en Languedoc Roussillon sont ceux de châtaignier, de garrigue, de romarin, de montagne, d'acacia, de bruyère blanche, de romarin et de toutes fleurs (*Enquête production ADAPRO 2006*).

Dans son rapport de 2007, l'ADAPRO LR estimait à l'aide d'une enquête auprès d'un échantillon d'apiculteurs représentatif du LR, le type de valorisation et les volumes de miel valorisé. Ces informations sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Comme le fait figurer le tableau suivant, l'ADAPRO LR a pu estimer la valeur économique liée à la vente de miel en Languedoc Roussillon à un peu moins d'un million d'euros par an.

Type de valorisation	% du volume produit	Estimation des volumes en LR en tonne de miel	Prix moyen €/kg de 2004 à 2006
Vente en gros	41,5%	622,5	4,44
Vente en demi gros	25%	375	6,17
Vente au détail	33%	495	9,26
Vente à l'exportation	0,5%	7,5	4,44

TABLEAU II : Valorisation et prix d'achat du miel produit en LR
(Source : D'après ADAPRO LR 2007)

1.3.2. L'IGP « Miel des Cévennes » divise la filière

A l'initiative de 75 apiculteurs professionnels de LR, le Groupement Qualité Miels Languedoc-Roussillon (GQM LR) a été créé en 2002 dans le but de porter le projet Indicateur Géographique Protégé (IGP) « Miel des Cévennes ». Selon les porteurs du projet, l'IGP a pour objectif d'améliorer la valorisation de la qualité des produits de la ruche et de promouvoir la reconnaissance des produits par des signes d'identification de la qualité et de l'Origine.

Fin 2011, le dossier monté par le GQM LR (zone géographique de l'IGP, filière socio-économique et cahier des charges) a été validé par l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) et est actuellement en attente de validation au ministère de l'Agriculture.

Cependant, ce projet d'IGP, porté par des apiculteurs professionnels du LR, pratiquant la transhumance de ruches à l'intérieur des Cévennes est loin de faire l'unanimité au sein du monde apicole cévenol. En effet, des apiculteurs cévenols amateurs, pluriactifs et quelques professionnels s'opposent fermement à ce projet. Selon eux, une telle reconnaissance n'est pas nécessaire compte tenu de la bonne commercialisation du miel des Cévennes. De plus, l'obligation de verser une cotisation annuelle (proportionnelle à la quantité de miel produit) au GQM LR pour utiliser la dénomination « Miel des Cévennes » soulève une ferme opposition.

Les apiculteurs pro comme anti IGP déplorent à l'unisson cette division du monde apicole régional, beaucoup considèrent qu'elle est maintenant liée à des considérations politico-personnelles qui nuisent à l'ensemble des apiculteurs. « Nous avons besoin d'apaisement et de sérénité pour avancer » (Source : *Témoignages d'apiculteurs*).

1.4. Le Parc National des Cévennes

Réalisé au Parc National des Cévennes, dont le siège se situe à Florac (48 400), ce travail fut mis en place à l'échelle de son territoire, soit 152 communes pour 3720 km². Petit tour d'horizon... (Cf. Annexe III : Carte du PNC)

1.4.1. Carte d'identité

Année de création	2 Septembre 1970
Surface totale	3720 km²
Surface Zone Cœur (ZC)	935 km²
Surface Aire Optimale d'Adhésion (AOA)	2 785 km²
Nombre total de commune	152
Nombre total d'habitants	73 600
Nombre d'habitants ZC	600
Nombre d'habitants AOA	73 000
Nombre de fonctionnaires permanents	Entre 90 et 100

TABLEAU III : Le Parc national des Cévennes en quelques chiffres



- **Entre Causse et vallée cévenoles**

Espace de transition entre le Massif central et la plaine languedocienne, le Parc national des Cévennes présente une géographie physique marquée par le relief, la géologie, l'hydrographie et le climat.

La topographie n'est pas homogène sur l'ensemble du Parc. Le relief s'étage entre 200 et 1 700 mètres d'altitude. On distingue nettement trois grandes régions naturelles. **Les Hautes Cévennes** s'organisent autour des massifs dont l'altitude est supérieure à 1 250 mètres : mont Lozère et Bougès au nord-est, Aigoual et Lingas au sud-ouest. **Les vallées cévenoles** où alternent crêtes étroites et vallées profondes et encaissées se développent de 200 à 1 000 mètres. **Les Causses**, vastes plateaux calcaire compris entre 750 mètres et 1 250 mètres d'altitude, sont entrecoupés de gorges profondes.

- **Une Zone Cœur habitée... et façonnée par les activités humaines**

La zone cœur du PNC possède une exception en France métropolitaine, elle est habitée. Sur les 74 000 personnes habitants au sein du PNC, la zone cœur en compte 600.

Depuis plusieurs centaines d'années, les activités humaines ont façonné et modelé ce territoire. L'élevage extensif, basé sur le pastoralisme est l'une des activités principales. De même, la sylviculture joue un rôle important sur le Mont Lozère et le Mont Aigoual. Enfin, l'activité touristique, qui tend à se développer depuis la création de PNC en 1970, constitue la principale source de revenu pour ce territoire.

Le Parc National des Cévennes, est géré par un établissement public, à caractère administratif : l'établissement public du Parc National des Cévennes. L'établissement est sous tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'Energie (MEDDE).

1.4.2. Plusieurs équipes pour une meilleure efficacité

Le fonctionnement du PNC est supervisé par un directeur, soutenu par une directrice adjointe, une secrétaire générale, des responsables de services et des chefs d'antenne. En tout, 93 agents permanents travaillent au PNC en tant que fonctionnaires ou agents non titulaires de droit public. L'ensemble des employés est réparti entre le siège, situé à Florac (48 400) et les cinq antennes qui couvrent le territoire :

- L'Aigoual
- Causse-Gorges
- Mont Lozère Est
- Mont Lozère Ouest
- Vallées cévenoles.

- **Les équipes de terrains**

Les gardes-moniteurs exercent un métier aux facettes multiples. Ils participent à des missions scientifiques et au suivi d'espèces animales et végétales. Ils sont chargés de faire découvrir et d'expliquer l'environnement du Parc national, de sensibiliser habitants et visiteurs aux enjeux du développement durable. Ils ont un rôle de surveillance de l'application de la réglementation spéciale qui s'exerce dans la zone cœur du parc

Les gardes-moniteurs du Parc national des Cévennes sont répartis sur les cinq antennes. Chacune est placée sous la responsabilité d'un chef d'antenne et parfois d'un adjoint. Chaque garde-moniteur est en charge d'un secteur géographique délimité ou « triage ».

- **Les équipes du siège**

Les personnels qui travaillent au siège de l'établissement public sont spécialisés dans des missions techniques, scientifiques, administratives, d'animation, d'information en lien avec les divers domaines d'intervention du Parc national.

En plus de la direction, du secrétariat général et de l'équipe communication le siège est organisé en quatre grands services :

- **le service environnement, protection et aménagement durable (SEPAD)**. Les missions de ce service s'articulent autour de deux grands pôles étroitement liés : connaissance et suivi du patrimoine naturel, participation à la recherche scientifique et accompagnement des activités gestionnaires ou utilisatrices de l'espace naturel. C'est dans ce service, le plus important en termes d'effectifs, que s'inscrit mon stage d'une durée de quatre mois.

- **le service urbanisme et aménagement du territoire (SUAT)**.

- **le service tourisme, culture et information (STCI)**.

- **la mission architecture et travaux (MAT)**.

- **La gouvernance : vive la représentativité !**

L'établissement public du Parc est doté d'un Conseil d'Administration. Il est l'expression de la gouvernance locale du Parc national.

Le Conseil d'Administration est composé de 52 membres : représentants des différentes administrations concernées ; représentants des collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, communes) et de leurs groupements ; représentants des acteurs locaux, des usagers, du personnel ainsi que de personnalités qualifiées. Il élit en son sein un président et deux vice-présidents et a pour mission de régler par ses délibérations les affaires de l'établissement.

Les membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national ont été nommés par arrêté ministériel du 2 mars 2010. Cet arrêté a été modifié par un second arrêté du 30 mars 2010.

En outre, l'établissement compte sur des instances consultatives : un conseil scientifique, huit commissions thématiques et un conseil économique, social et culturel.

1.4.3. Apiculture : ce que nous dit la Charte

L'établissement public du Parc national des Cévennes a engagé les travaux relatifs à l'élaboration de sa charte suite au décret ministériel du 29 Décembre 2009 (*Parc National des Cévennes 2010*). La charte fonde **un projet de territoire partenarial à 15 ans entre l'Etat et les collectivités territoriales** après concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle définit :

- pour le cœur des **objectifs de protection** du patrimoine naturel, culturel et paysager, assortis de leurs Modalités d'Application de la Réglementation en Cœur,
- et pour l'ensemble du Parc national, **des orientations de protection**, de mise en valeur et de développement durable dont la déclinaison plus opérationnelle est constituée de mesures contractuelles.

Les communes de l'aire optimale d'adhésion (périmètre d'étude de la charte) ont la liberté d'adhérer ou non à la charte du Parc national, les limites du cœur étant quant à elles fixes. En adhérant à la charte, elles décident de collaborer à un projet collectif de développement durable et de consolider la solidarité écologique, économique, sociale et culturelle entre le cœur et l'aire d'adhésion. Outre l'image et la marque Parc national des Cévennes, l'appui technique et financier de l'établissement public, ces communes bénéficieront également d'une harmonisation des politiques publiques. Chaque commune ayant adhéré à la

charte se verra proposer par l'établissement public, à son échelle ou au niveau de l'intercommunalité dont elle fait partie, une convention d'application triennale dont l'objectif est de décliner concrètement et localement les orientations de la charte et d'y associer les moyens nécessaires. Elles seront évaluées et reconduites à l'issue de leur période de validité.

La Charte est composée de quatre documents officiels à actualiser :

- La Charte comprenant quatre Tomes : diagnostic de territoire (Tome I), objectifs de protection du patrimoine du cœur (Tome II), orientation de protection de l'aire d'adhésion/zone cœur (Tome III) et l'évaluation de la charte (Tome IV).
- Les modalités d'application de la réglementation issue du Décret de 2009.
- La carte des vocations
- Le résumé des différents axes et objectifs de la Charte.

Dans le **Tome I** de la charte, l'apiculture apparaît comme une activité agricole à part entière. Les chiffres non justifiés de 18 000 ruches pour environ 300 exploitations (30% des apiculteurs du LR) sont avancés. La mortalité élevée (de 5 à 30% par an en 40 ans) des colonies et la difficulté à maintenir un nombre d'apiculteurs constant est mis en évidence. Le Tome I fait également état de l'apiculture traditionnelle (ruche tronc) et de l'abeille noire, encore bien présentes dans les Cévennes.

Dans le **Tome II**, la **Mesure 2.2.4** (« Faire du Parc national un territoire accueillant pour l'abeille ») il apparaît que le PNC s'engage à faire du territoire du Parc un lieu accueillant pour l'abeille. Cette mesure se décline par la mise en place des collectivités « Zéro pesticides » d'ici 2015, la promotion des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement et un appui technique aux apiculteurs amateurs ou pluriactifs afin de renforcer le maillage territorial de présence de l'abeille à travers une dispersion de petits ruchers sédentaires. L'objectif à long terme est d'obtenir au moins un rucher par hameau.

La nécessité de réaliser un état des lieux de l'apiculture au sein du PNC et ce, dans un contexte de révision de la Charte est donc un impératif afin de mieux connaître la filière, ses besoins et de déterminer des pistes d'actions pouvant décliner les grandes orientations de la Charte (en matière apicole) dans les années à venir.

1.5. Problématique

Dans un contexte de révision de la Charte du PNC, quelle est la place de l'apiculture au sein du territoire du Parc National des Cévennes ? Face à la complexité de l'organisation de la « filière abeille ou apicole », comment la caractériser ? Quelles sont les attentes et besoins des apiculteurs pour un possible partenariat ?

2. Les grandes étapes du stage

2.1. Structuration du stage : Les comités de pilotage, un outil pour tous

Afin de répondre de manière la plus pertinente possible aux objectifs du stage et pour que celui-ci soit bénéfique à l'ensemble de la « filière de l'abeille », un COPIL a été constitué dès le début du stage. Regroupant à la fois syndicats apicoles, associations de développement de l'apiculture, institutions et chambre consulaire, ce COPIL s'est voulu représentatif de l'ensemble de la filière apicole et des acteurs gravitant autour de celle-ci.

Chaque COPIL était abordé de la manière suivante : une phase de présentation des résultats et une phase d'échange et de discussion sur les questions et problèmes posés. Le maître mot étant « échange », les informations circulaient entre tous les acteurs présents.

Trois COPIL ont été organisés tout au long du stage (Cf. Annexe IV : Comptes rendu COPIL I et II). Le premier début avril pour présenter et partager le stage, ses objectifs et méthodes. Le second mi mai, pour présenter les premiers résultats de l'état des lieux et discuter de la méthodologie pour la caractérisation de la « filière de l'abeille » au sein du PnC. Le troisième, mi juillet, où les résultats finaux seront présentés, clôturera le stage.

	Objectifs	Date	Résultats présentés
COPIL I	Mettre en place un observatoire de l'apiculture * Réaliser un état des lieux	Jeudi 5 Avril	/
COPIL II	* Caractériser l'apiculture au sein du PnC * Etablir le lien entre pratiques apicoles et milieux naturels et définir quels sont les besoins des apiculteurs, en général et vis-à-vis du PnC	Lundi 14 Mai	*Etat de lieux *Présentation de la thèse d'Ameline Lehébel-Péron et du stage de Floriane Leborgne
COPIL Bilan	* Clôture de stage et bilan *Réflexion sur un futur partenariat entre le PnC et la « filière de l'abeille »	Mi Juillet	*Résultats du stage

TABLEAU IV : Des COPIL, pour quoi faire ?

A chaque COPIL sont conviés :

- Les syndicats apicoles de l'Ardèche (07), du Gard (30) et de la Lozère (48)
- L'Association de Développement de l'Apiculture Professionnel en Languedoc-Roussillon (ADAPRO LR)
- Les Groupements de Défense Sanitaire Apicole des trois départements du PNC
- Les Groupements de Défense Sanitaire des même trois départements
- Les DDT 07 et 48 et la DDTM 30
- Les Chambres d'Agricultures 07, 30 et 48

2.2. Planning et déroulement du stage

Le stage réalisé (Cf. Annexe V : Planning du stage), d'une durée de 4 mois, est structuré par des dates clefs. Celles des trois COPIL et la date du rendu du rapport écrit (22 Juin) et de la soutenance orale (3 Juillet). Le déroulement du stage est composé de trois temps de travail différent. Le premier, de début avril à mi mai, fut nécessaire au choix des données sources et à la collecte de celles-ci. Le second, plus court, nécessaire à rencontrer les structures de la filière et un troisième, afin de caractériser la filière avec les témoignages des apiculteurs.

3. La filière apicole du Parc National des Cévennes

3.1. L'apiculture selon les données officielles

3.1.1. Identification des différentes sources d'informations disponibles

Lors d'une précédente étude menée en 2010 sur le Mont Lozère par Ameline Lehébel-Péron, plusieurs sources d'informations potentielles avaient été identifiées et croisées :

- Les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Les Groupements de Défense Sanitaire (GDS)
- Les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- Les Associations de Développement de l'Apiculture Professionnelle (ADAPRO)
- Les Syndicats Apicoles
- Les Chambres d'Agriculture
- L'Office National des Forêts (ONF)
- Les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) (DDT(M))
- Les pages jaunes
- Les prospections de terrain

Cependant, ce travail de récolte et de croisement d'une multitude de source de données fut long et fastidieux et demeure difficilement reproductible à l'échelle du PNC en un temps restreint.

Aussi, lors du premier COPIL, plusieurs sources de données parmi celles identifiées ont été sélectionnées, en fonction des différentes échelles de travail et du temps imparti. Trois principales ont été retenues : la **Déclaration de Rucher (DR)**, le **Recensement Général Agricole (RGA)** et la **Mesure Agro-Environnemental (MAE) Apicole**. Chacune de ces informations est fournie par une structure différente et répond à un objectif particulier, détaillé ci-dessous.

3.1.2. Sélection des sources les plus pertinentes

- **La déclaration de rucher**

Le recensement apicole annuel et obligatoire pour tous les détenteurs de ruches, a été **institué en 1980** (article 12 de l'arrêté du 11 août 1980). L'apiculteur devait alors faire, tous les ans au mois de décembre, une déclaration de rucher. L'arrêté du **1er juin 2006** avait modifié cet article : seule une "modification notable" (création, augmentation ou diminution de 30%, déplacement des ruches ou cessation d'activité) impliquait une déclaration. Cette simplification administrative a engendré un certain flottement dans les données des services vétérinaires (*Lehébel-Péron 2010*).

Suite au rapport du parlementaire Saddier qui insistait sur la nécessité de réorganiser la « filière apicole » française et selon l'article 33 de la loi de programmation du Grenelle de l'Environnement, la déclaration annuelle des ruches est de nouveau rendue obligatoire dès la première ruche à compter du **1er janvier 2010** (Déclaration de détention et d'emplacement de rucher(s), CERFA n°13995*01). Pour cette déclaration un numéro Siret ou Numagrit est nécessaire. Cette déclaration est un document officiel qui est demandé lors de la constitution de dossiers d'aides ou subventions pour l'exploitation ou lors de sinistres, par les compagnies d'assurances. C'est donc une déclaration importante et utile pour l'ensemble de la filière apicole, pourtant de très nombreux apiculteurs n'ont pas encore pris l'habitude de déclarer leurs ruchers (*Lehébel-Péron 2010*).

Fin 2011, le MAAPRAT a mis en place une télé-déclaration via « TéléRuchers », hébergé sur le site du ministère de l'agriculture. Il est important de préciser que l'ensemble des DR doivent normalement toutes être compilées sur « TéléRuchers ». En effet, les GDS départementaux sont en charge de valider et d'enregistrer les DR papiers reçus sous format informatique. De plus depuis 2011, les GDS départementaux deviennent « guichet unique » pour les demandes de NUMAGRIT et/ou de numéro d'apiculteur (NAPI : numéro délivré par les GDS à chaque apiculteur), le dépôt des déclarations des ruches faites sous format « papier » et l'appui technique aux apiculteurs qui utilisent TéléRuchers. Il est à noter que le formulaire CERFA a été simplifié afin de faciliter la déclaration et son « traitement » informatique par les GDS.

Donnée	Source	Information	Niveau de collecte	Limites
Déclaration de Rucher	<ul style="list-style-type: none"> • GDS 07, GDS 30 et GDS 48 jusqu'en 2012 • Site « TéléRucher » post 2012 	<ul style="list-style-type: none"> • Numéro Siret/NUMAGRIT <ul style="list-style-type: none"> • Numéro d'apiculteur • Localisation siège exploitation apicole • Nb de ruchers • Nb ruches/rucher • Localisation des ruchers 	Communale	<ul style="list-style-type: none"> • Impossibilité d'appréhender le Nb d'apiculteur non déclarés • Ne renseigne pas sur l'apiculture transhumante • Impossibilité de récolter les données à l'échelle de l'apiculteur

TABLEAU V : Récapitulatif de la donnée DR

• Le Recensement Général Agricole

C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire (MAA). Il permet, à la suite d'une enquête de terrain conséquente et d'importants traitements statistiques des données, d'avoir une photographie précise et actualisée de l'agriculture à un moment donné afin de mieux connaître et mesurer ses évolutions. Il a lieu tous les dix ans. Celui de 2010 s'est déroulé d'octobre 2010 à avril 2011.

Les résultats portent sur la campagne précédant le RGA. Ainsi, pour celui de 2010, les résultats portent sur la campagne agricole 2009 – 2010.

La confidentialité des données est imposée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Utilisées uniquement par les services de la statistique agricole, les informations individuelles recueillies ne sont transmises à aucun autre service de l'État. Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée.

Quelque 700 données relevant de grandes thématiques sont recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, etc. En revanche, les données financières des exploitations ne sont pas collectées.

Le recensement agricole permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.

Toutes les exploitations agricoles (répondant aux trois critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante, atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux) situées en métropole et dans les départements d'outre-mer sont concernées.

Pour permettre des comparaisons, ces 3 critères sont proches de ceux des précédents recensements agricoles français. Ils correspondent approximativement aux références utilisées par les autres pays de l'Union européenne, dans le cadre du recensement agricole.

Donnée	Source	Information	Niveau de collecte	Limites
RGA 2000 et 2010	<ul style="list-style-type: none"> Site de la statistique agricole : Agreste 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de ruches en production Quantité de miel produit Production moyenne/ruche Statu de l'exploitation (MSA) <ul style="list-style-type: none"> Orientation Technico-Economique (OTEX) Présence d'un atelier certifier AB Mode de commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> Nationale Régionale Départementale Communale 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de recensement des apiculteurs ayant moins de 10 ruches et n'étant pas exploitant agricole Impossibilité de récolter les données à l'échelle de l'exploitation

TABLEAU VI : Récapitulatif de la donnée RGA

Les informations fournies par le RGA n'étant pas disponible à l'échelle des communes pour des raisons de secret statistique, les résultats obtenus par cette source d'informations apparaissent seulement dans la partie mise en contexte.

• La MAE Apicole

En France et à partir de 75 ruches, les apiculteurs peuvent contractualiser une MAE Apicole « Aide à l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles ». Cette MAE est appliquée sur 5 ans, sur la période 2007 – 2013.

Donnée	Source	Information	Niveau de collecte	Limites
MAE Apicole	<ul style="list-style-type: none"> DDT(M) 48 et des départements limitrophes 	<ul style="list-style-type: none"> Localisation des emplacements de ruchers <ul style="list-style-type: none"> Nb de ruches/rucher 	<ul style="list-style-type: none"> Communale 	<ul style="list-style-type: none"> Ne concerne que les apiculteurs contractualisant la mesure <ul style="list-style-type: none"> Grand Nb d'intermédiaires Impossibilité de récolté les données à l'échelle de l'apiculteur

TABLEAU VII : Récapitulatif de la donnée MAE Apicole

Seule solution identifiée pour appréhender l'apiculture transhumante dans des délais courts, la MAE Apicole est contractualisée par chaque DDT, aux apiculteurs volontaires de chaque département. Ainsi, le nombre d'intermédiaire est élevé puisque les DDT de tous les départements limitrophes à celui de la Lozère étaient ciblés. Or, les DDT ne tiennent pas de base de données sur cette MAE Apicole ce qui rend difficile l'obtention des informations fournies par cette source de donnée. L'apiculture transhumante, bien qu'importante sur le territoire de Parc n'a donc pas pu être approchée quantitativement.

3.1.3. Les chiffres à retenir

Sur les 152 communes composant l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes, **190 apiculteurs** se sont déclarés via la déclaration de rucher en 2011. Ce qui représente **732 emplacements de rucher** déclarés et **24 657 ruches**. Sur l'ensemble de cette zone, **59 apiculteurs** possédant **entre 1 et 10 ruches** se sont déclarés, **51 entre 11 et 70**, **38 entre 71 et 200** et **40 plus de 200 ruches**.

Le nombre moyen de ruches pour les apiculteurs possédant entre 1 et 10 ruches est de **5**. Ce chiffre est de **32** pour les apiculteurs possédant entre 11 et 70 ruches, **145** pour les apiculteurs ayant entre 71 et 200 ruches et **380** ruches pour ceux possédant plus de 200 ruches.

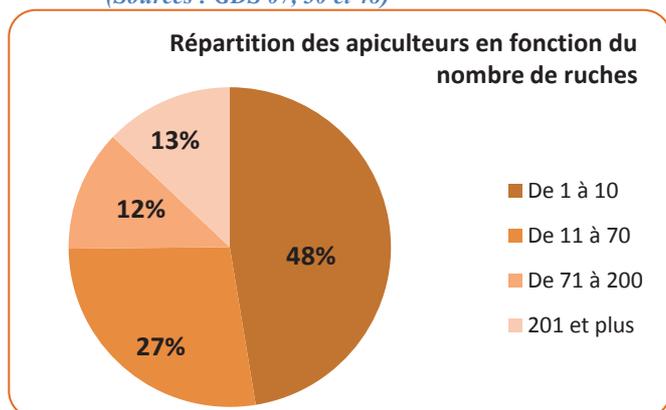
Les chiffres par départements sont présentés dans le tableau qui suit.

	Nb commune AOA	Nb total d'api	Nb total de ruchers	Nb total de ruches	Nb d'api entre 1 et 10 ruches	Nb d'api entre 11 et 70 ruches	Nb d'api entre 71 et 200 ruches	Nb d'api plus de 200 ruches
Ardèche	10	14	19	901	2	7	5	0
Gard	75	88	284	9 459	32	28	14	13
Lozère	67	88	429	14 297	25	16	19	27
TOTAL	152	190	732	24 657	59	51	38	40

TABLEAU VIII : Récapitulatif des chiffres issus des Déclarations de Rucher de 2011 par département
(Sources : GDS 07, 30 et 48)

A la suite des entretiens réalisés avec les acteurs de la filière apicole, une projection a été réalisée afin d'estimer au mieux le nombre réel d'apiculteurs présents sur les 152 communes du Parc. En effet, bien que cette démarche soit obligatoire, tous les apiculteurs ne sont pas déclarés via la déclaration de rucher, notamment pour les catégories 1 à 10 ruches et 11 à 70 ruches. Ainsi, il est estimé que pour 4 apiculteurs déclarés ayant entre 1 et 10 ruches, 6 apiculteurs ne sont pas déclarés. De même, pour 6 apiculteurs ayant entre 11 et 70 ruches, 4 ne sont pas déclarés. Après projection, le nombre d'apiculteurs est donc estimé à **310**. De même, grâce au nombre moyen de ruches par catégories, le nombre de ruches total est donc estimé à **26 185**.

Figure 8 : Graphique obtenu à partir de l'estimation de 310 apiculteurs
(Sources : GDS 07, 30 et 48)

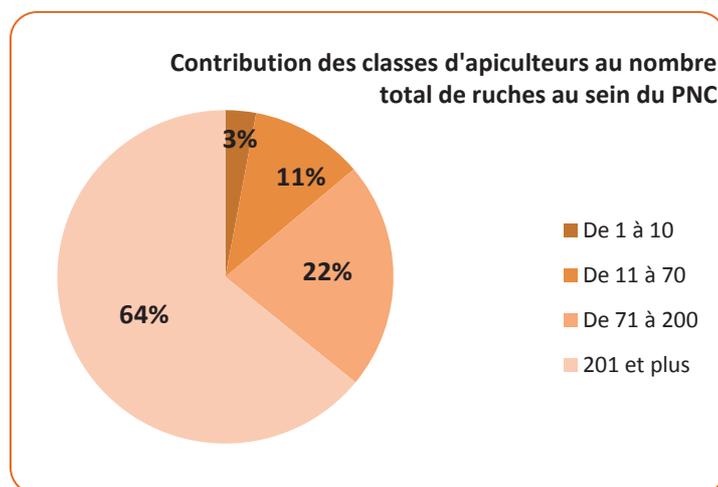


A l'image de l'apiculture languedocienne et française, les apiculteurs possédant le moins de ruches sont les plus nombreux. A l'inverse, les apiculteurs professionnels, possédant plus de 200 ruches ne représentent qu'une petite partie du nombre d'apiculteurs total. Cependant, la part d'apiculteurs professionnels (plus de 200 ruches) est environ deux fois plus élevée sur le territoire du Parc (13%) que sur la région LR (5%) alors que ce même groupe est deux fois plus représenté (en pourcentages du nombre d'apiculteurs) dans cette région qu'au

niveau national (2,5%). La filière apicole cévenole est donc environ quatre fois plus professionnalisée qu'au niveau français.

Figure 9 : Graphique obtenu grâce à partir de l'estimation de 310 apiculteurs
(Sources : GDS 07, 30 et 48)

La figure 9 mise en relation avec la figure 8, nous informe sur le fait que si les apiculteurs ayant plus de 200 ruches sont les moins nombreux, ce sont eux qui contribuent le plus fortement au cheptel total des ruches présentes sur le Parc national des Cévennes. Ils détiennent 64% du nombre officiel de ruches présentes sur le territoire du Parc. Cette spécificité d'organisation de la filière se retrouve aussi bien au niveau national que régional. Cependant, cette analyse ne prend pas en compte le phénomène de **transhumance** des ruches à l'intérieur comme à l'extérieur du parc, pratiqué en grande majorité par les apiculteurs professionnels. Ainsi, durant la période de pleine miellée du châtaigner,



des différentes bruyères et de la callune, le nombre de ruche dans le PNC doit être bien supérieur au chiffre avancé du fait du nombre important de transhumants, venant de communes n'appartenant pas à l'AOA du Parc.

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des principaux chiffres avancés dans ce rapport, tant au niveau national, régional que local.

	National	Régional	PNC
Nombre d'apiculteurs	69 000	3 000	310
Nombre de ruches	1 360 000	80 000	26 185
% d'amateurs (1 à 10 ruches)	78%	61%	48%
% de pluriactifs (de 11 à 200)	19,5%	35%	39%
% de professionnels (plus de 200)	2,5%	5%	13%
Production de miel	Entre 20 000 et 25 000T	Entre 1200 et 1500T	?

TABLEAU IX : L'apiculture en quelques chiffres à différentes échelles

3.1.4. Cartographies

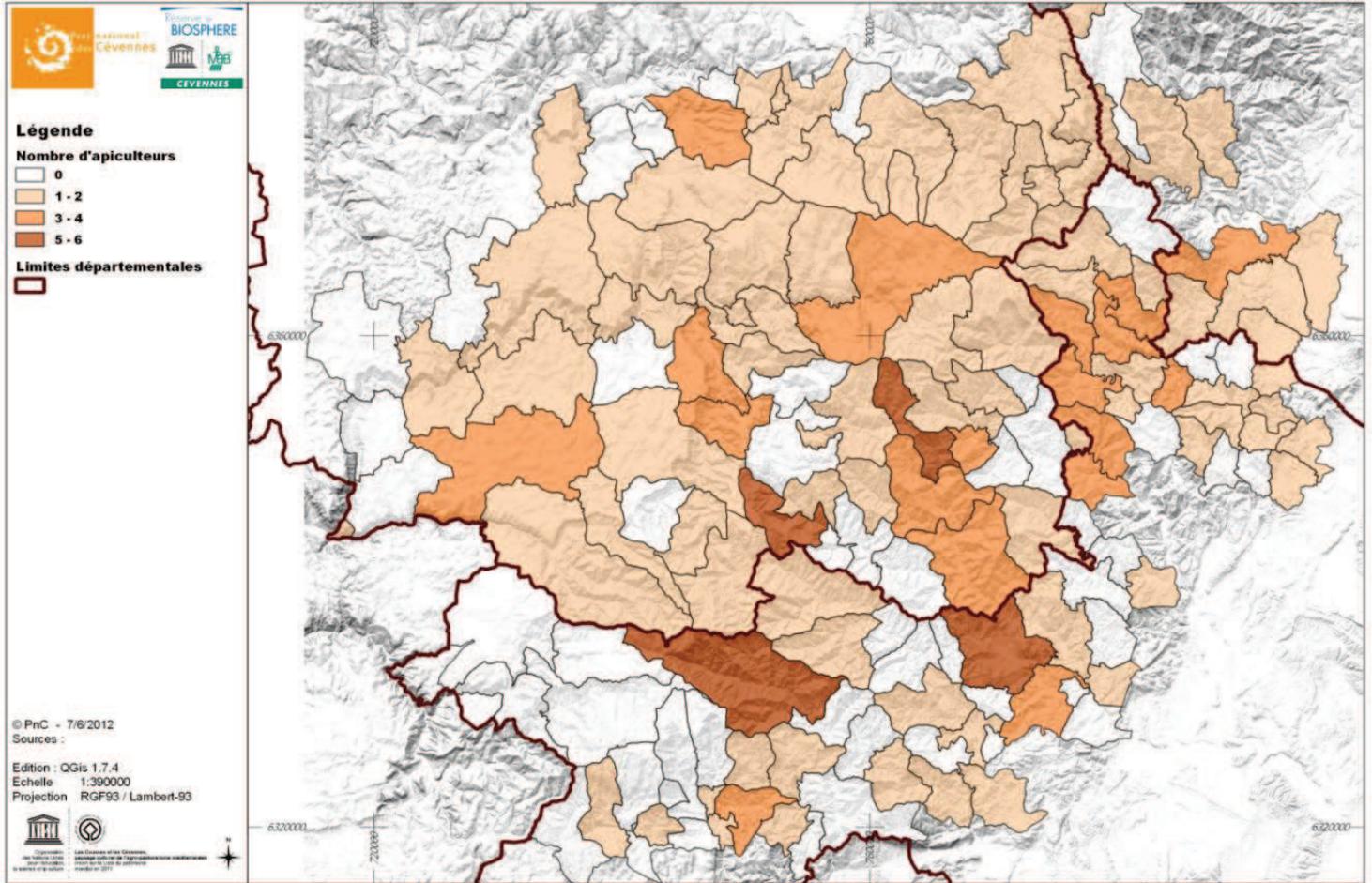
Une fois les informations issues des DR collectées à l'échelle communale, une base de données puis différentes cartes ont été créées à l'aide d'un logiciel de cartographie (QGis, Version 1.7.4).

Les cartes ci-dessous, présentent par commune, le nombre d'apiculteurs et le nombre de ruches déclaré en 2011. A chaque fois, l'information est ramenée à la commune du siège de l'exploitation apicole, pour des raisons de confidentialité des données. En effet, il a été impossible de recueillir les informations à l'échelle de l'apiculteur.

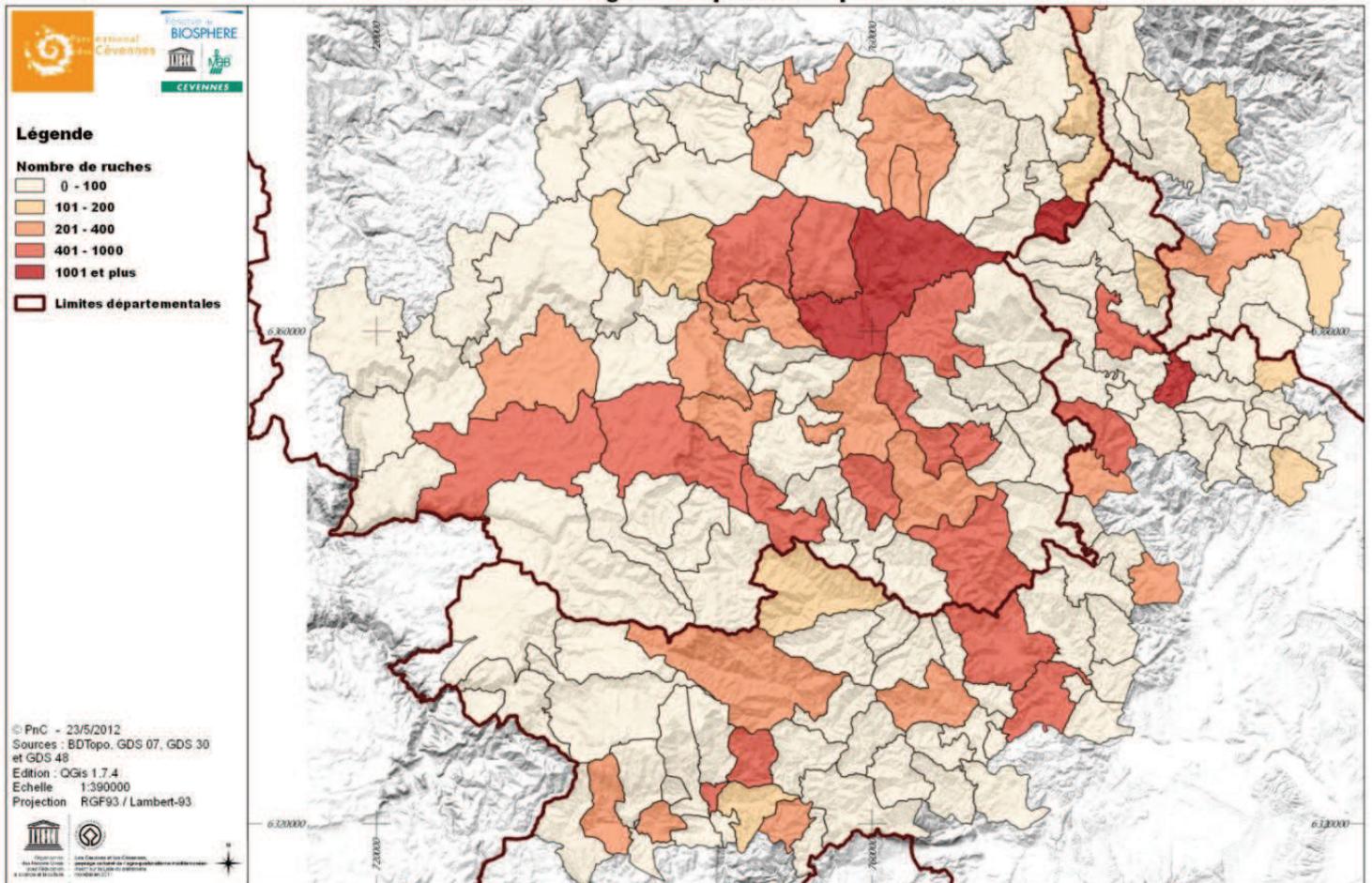
L'information principale se dégageant de la première carte est qu'en terme numérique, les apiculteurs sont globalement présents sur l'ensemble du Parc et ce, de manière relativement homogène. En effet, aucune zone ne semble comporter plus d'apiculteurs déclarés qu'une autre.

Cependant, en transposant cette information au nombre de ruches ramené au siège d'exploitation (carte deux), nous nous apercevons que certaines communes semblent posséder plus de ruches que d'autres. C'est le cas notamment des communes du Mont Lozère et d'une vallée cévenole qui comprennent plus de ruches que sur le reste du territoire. L'analyse de cette seconde carte doit être faite prudemment. En effet, n'ayant pas pu appréhender l'apiculture transhumante certaines zones possèdent plus de ruches par communes que dans la réalité et d'autres moins.

Nombre d'apiculteurs déclarés par communes Ramené à la commune du siège de l'exploitation apicole



Nombre de ruches par commune Ramené au siège de l'exploitation apicole



3.2. L'apiculture du PNC selon les acteurs du territoire

3.2.1. Enquêtes auprès des structures impliquées dans l'apiculture

Dans le but de **préciser le rôle** des structures impliquées dans l'apiculture au sein du PNC et de **caractériser à dire d'experts**, la filière apicole, un questionnaire d'entretien a été réalisé.

• Structures concernées et contenu de l'enquête

Les structures enquêtées sont : l'Association de Développement de l'Apiculture Professionnelle du LR (ADAPRO LR), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations 48 (DDCSPP 48), le Groupement de Défense Sanitaire 48 (GDS 48), le Groupement de Défense Sanitaire Apicole 48 (GDSA 48) et le Syndicat Apicole 48 (SA 48).

L'entretien, d'une durée de 45 minutes à 1 heure et demie, se déroule sous la forme d'un entretien semi-directif ; le questionnaire (Cf. Annexe VI : Questionnaire structures) étant alors la trame directrice de l'échange. L'enquête s'attache à obtenir à dire d'experts, un regard sur la filière apicole dans le Parc national et à préciser le rôle de ces experts au sein de celle-ci. La confrontation des connaissances de chacune des structures permettra de mieux définir le rôle et les capacités d'actions de tous les acteurs.

3.2.2. Synthèse des enquêtes

• Rôle et jeux d'acteurs

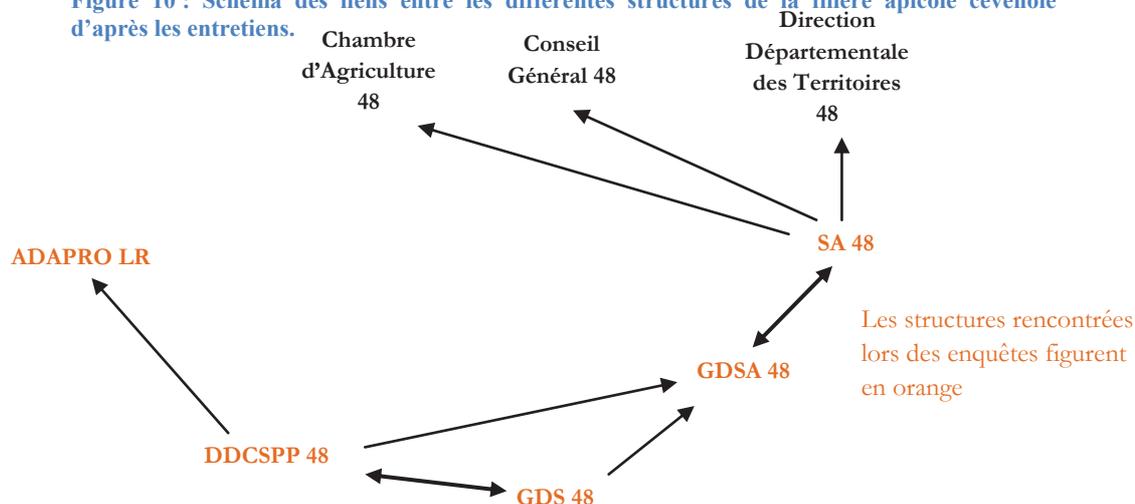
Le tableau suivant, synthétise à dire d'experts, les missions réelles de chacune des structures rencontrées ainsi que le rôle officiel de celles-ci.

Structure	Rôle officiel (<i>Site internet structures</i>)	Actions réelles (<i>Entretiens structures</i>)
ADAPRO LR	Faire évoluer les pratiques apicoles Apporter un appui technique aux apiculteurs. Favoriser l'autonomie des exploitations apicoles de la région Languedoc-Roussillon.	Fédère les apiculteurs autour de questions techniques, économiques, sanitaires et commerciales Plate-forme d'échange, d'apprentissage et de formation Travaille en très grande majorité avec des professionnels et quelques pluriactifs Peu de liens avec les autres structures apicoles ou services d'états
DDCSPP 48	Organiser et gérer les dispositifs de surveillance des grandes maladies animales (prophylaxies animales collectives obligatoires / préparation et mise en application des plans d'intervention d'urgence des maladies épizootiques).	Détection des troubles des abeilles Gestion des Maladies Réputées Contagieuses par la mise en place d'une police sanitaire. Gestion des apiculteurs primo déclarants (attribution de n° NUMAGRIT et de n° d'apiculteur). Travaille avec le GDS et GDSA 48 et l'ADAPRO LR, peu avec le SA 48.
GDS 48	Améliorer la santé animale Améliorer le revenu des éleveurs en réduisant les coûts des maladies Favoriser l'économie de l'élevage en garantissant la qualité sanitaire des animaux et de leurs produits	Récupération des DR à la place des anciennes DSV. Appui logistique et technique au GDSA. En lien avec la DDCSPP et le GDSA 48.
GDSA 48	Faire appliquer la réglementation sanitaire en termes d'activité apicole. Apporter un appui technique aux apiculteurs.	Achat groupé de sucre « Candi » pour le nourrissage Création d'un blog relatant des questions sanitaires, recherches scientifiques, ect. Liste de diffusion (50 inscrits) pour la circulation d'informations sanitaires. Lien étroit avec le SA 48.
SA 48	Former et soutenir techniquement les apiculteurs. Rechercher des financements pour favoriser la lutte contre les parasites. Proposer une assurance groupée contre le vol et les dégradations des ruches. Organiser des achats de matériels groupés. Promouvoir des produits apicoles de Lozère. Sauvegarde du patrimoine apicole cévenol.	Fédère à l'échelle du département des apiculteurs de tous types Appui technique pour les demandes d'aides Propose une assurance. Réalise des sessions de formations sur des sujets variés (Frelon asiatique, Varroa). Projet de création d'un rucher école. Lien étroit avec le GDSA 48, la CA 48, la DDT 48 et le CG 48.

TABLEAU X : Rôle officiel et mission réelle de chaque structure (Source : Entretiens structures)

La figure ci-dessous, illustre les liens qu'entretiennent entre elles les différentes structures rencontrées. La première information qui se dégage de cette illustration est que ces différents organismes ne travaillent pas tous ensemble et que le lien de l'un à l'autre, ne se fait souvent que dans un seul sens. Aussi, d'après le résultat des entretiens, il y a peu de mutualisation d'informations et des moyens d'actions.

Figure 10 : Schéma des liens entre les différentes structures de la filière apicole cévenole d'après les entretiens.



La Chambre d'Agriculture 48 et le Conseil Général 48 interviennent dans la filière que par l'intermédiaire du travail du Syndicat Apicole 48 (*Source : Syndicat Apicole 48*). En effet, la CA 48, pourtant représentante des activités agricoles du territoire, n'est pas en mesure, toujours d'après les résultats des entretiens, d'apporter un appui technique et sanitaire aux apiculteurs. La DDT intervient dans la filière seulement par l'intermédiaire de la MAE Apicole ou bien par la réception des demandes d'indemnisations pour calamité agricole. Chez les services de l'Etat, seule la DDCSPP, en charge des questions sanitaires à un rôle pérenne dans la filière.

En dépit de ces missions générales, le GDS est simplement en charge de récupérer les DR. Les missions globales du GDS concernent donc d'autres filières agricoles plus conséquentes comme les ovins, bovins ou caprins.

Le GDSA, association en charge de la défense sanitaire de l'abeille fait face au manque de moyen humain, technique et financier pour répondre correctement aux missions confiées par l'Etat (Suivi sanitaire des ruchers, appui technique aux apiculteurs,...). Structure nouvellement reprise en main, la nouvelle équipe fait face aux difficultés et cherche dans la continuité des anciens à aider et former les apiculteurs pour leur permettre de maintenir leur cheptel. Selon certains experts et apiculteurs, la structure pâtit également de sa trop grande proximité avec le syndicat apicole 48. En effet, pour de nombreux adhérents au SA 48, le GDSA est une émanation du SA 48. Dans les faits, le SA 48 est chargé de la défense politique des apiculteurs alors que le GDSA est chargé de la défense sanitaire de l'abeille. Cette dernière mission devrait être totalement dissociée d'un quelconque positionnement politique.

L'ADAPRO LR, est la seule structure à effectuer dans la durée un réel appui technique en termes de recherche, de pratiques, de questions sanitaires, de commercialisation,... Cependant, cette structure composée à très grande majorité de professionnels, ne fait pas l'unanimité en raison des tensions qui animent la filière en Cévennes, notamment chez les amateurs. Aussi, la majorité des apiculteurs amateurs, sont privés d'appui technique dans leur pratique apicole.

• Différentes catégories d'apiculteurs

A la suite de ces entretiens et lors du second COPIL, trois catégories d'apiculteurs ont été choisies pour caractériser l'apiculture au sein du PNC. Elles sont présentées ci-après.

L'apiculture familiale :

- **Entre 1 à 10 ruches**
- Nombre d'apiculteurs très variable d'une année à l'autre
- Environ 60% non déclarés
- Possède un NUMAGRIT
- Ne bénéficie d'aucune aide financière
- **Aucun intérêt économique, autoconsommation importante**

L'apiculture diversifiée ou pluriactive

- **Possède entre 11 et 200 ruches**
- C'est une **apiculture diversifiée** en termes de type d'apiculteurs : de l'exploitant agricole diversifié avec 25 ruches à l'exploitant agricole diversifié avec 150 ruches en passant par les non agriculteurs possédant des ruches en plus ou moins grand nombre (apiculteurs pluriactifs).
- Maîtrise des connaissances (techniques et pratiques) apicoles variable en fonction de la situation
- Possède un numéro Siret
- Peuvent bénéficier d'aide financière via FranceAgrimer à partir de 70 ruches et de la MAE Apicole à partir de 75 ruches
- **Intérêt économique** avec la mise sur le marché des produits de la ruche
- Revenu fluctuant en fonction de la situation

Les professionnels

- **Plus de 200 ruches**
- Bonne maîtrise des connaissances apicoles
- Pratiquent la **transhumance et autonomie concernant le renouvellement** des colonies
- Possèdent un numéro Siret
- Ils sont tous déclarés via la Déclaration de Rucher
- Peuvent bénéficier d'aide financière (FranceAgriMer et MAE Apicole)
- **Revenu principalement ou exclusivement issus de l'apiculture**

3.3. Caractérisation de la filière apicole : place aux apiculteurs !

Pour terminer et dans le but de **caractériser** l'activité apicole au sein des 152 communes appartenant à l'aire optimale d'adhésion du PNC, grâce à des témoignages d'apiculteurs, 25 apiculteurs sont interrogés (16 apiculteurs au 08/06/2012).

3.3.1. Choix des catégories d'apiculteurs et contenu de l'enquête

(Cf. Annexe VII : Localisation des apiculteurs enquêtés au 08/06/2012)

Afin d'obtenir un échantillonnage représentatif de la filière et réparti de manière homogène sur le Parc national, les antennes sont prises comme éléments géographiques de références. A savoir, le Mont Aigoual, Vallées Cévenoles, le Mont Lozère (regroupant Mont Lozère Ouest et Mont Lozère Est) et les Causses Gorges. Par entité géographique de référence, 1 apiculteur amateur, 2 pluriactifs ou diversifiés et 2 professionnels sont interrogés. Pour la zone Mont Lozère, le nombre d'apiculteurs rencontrés est doublé du fait de la réunion de deux antennes de PNC. Le choix d'interroger un nombre réduit d'apiculteurs amateurs est justifié par leur moindre participation au nombre total de ruches présentes sur le territoire. D'autre part, la filière apicole se définit plus par les professionnels et pluriactifs/diversifiés qui ont un intérêt économique à pratiquer cette activité que par les apiculteurs amateurs qui ne dégagent aucun revenu de cette activité.

Le nombre total d'apiculteurs enquêtés est donc de 25. Lors de la rédaction du présent rapport, seules 16 enquêtes ont jusqu'alors pu être réalisées faute de temps. Les entretiens se poursuivront en juillet.

Le questionnaire d'enquête (Cf. Annexe VIII : Questionnaire apiculteur) vise à comprendre en quelques chiffres et informations clefs, « l'exploitation apicole », à définir les pratiques de l'apiculteur, ses difficultés et besoins, à lier ces dernières au territoire, à mettre en évidence les produits de la ruche, d'appréhender les moyens de valorisation des produits et à déterminer les liens entre cet apiculteurs et le reste de la filière.

3.3.2. Résultats et analyses

Suite aux entretiens réalisés avec les apiculteurs, une base de donnée a été créée afin d'exploiter de manière quantitative les réponses. Aussi, plusieurs thématiques furent-elles dégagées dans les analyses.

- **Le territoire, un atout majeur pour les apiculteurs...**

A la question « quels sont les principaux atouts de l'apiculture en Cévennes ? », les apiculteurs sont 60% toutes catégories confondues, à répondre le territoire. Cela va de l'image que renvoient les Cévennes et plus précisément le PNC, à l'absence de zones de grandes cultures ou d'agriculture intensive, à la grande diversité des milieux dû au gradient altitudinal.

Pour les professionnels, pluriactifs ou diversifiés, la diversité des floraisons (diversité spécifique et étalement dans le temps et dans l'espace) est un atout majeur. Cet avantage est avancé par les apiculteurs pratiquant la transhumance et suivi de fait l'étagement des floraisons en altitudes.

Figure 11 : Une vallée cévenole vue depuis la route des crêtes (Sources : Etienne Jobard)



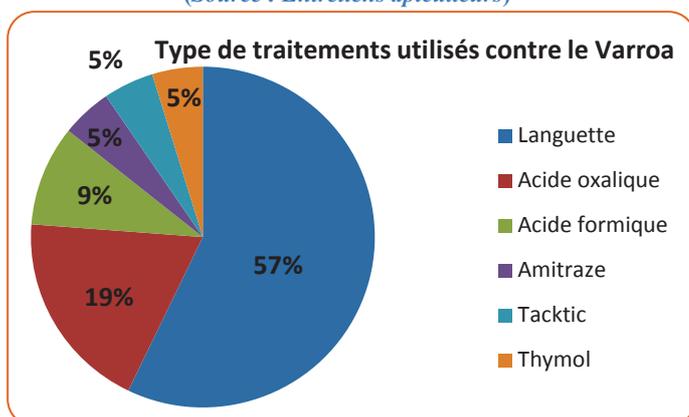
- **...Mais aussi une contrainte plus ou moins forte selon le type d'apiculteur**

Si le territoire est perçu par les apiculteurs comme un atout majeur, il est également source de contraintes par rapport au climat : été chaud et sec et hiver froid, obligeant à l'hivernage en garrigue. Le relief rend également la recherche d'emplacements difficile et certaines routes ou voie d'accès ne sont pas praticables pour les camions des transhumants.

A contrario, l'ensemble des apiculteurs amateurs rencontrés et la moitié des pluriactifs ne voient aucune contrainte à pratiquer une activité apicole en Cévennes.

- **Difficulté sanitaire : l'omniprésence du Varroa**

Figure 12 : Traitements utilisés par les apiculteurs contre le Varroa (Source : Entretiens apiculteurs)



Lorsque nous évoquons les difficultés

sanitaires avec les apiculteurs, le Varroa semble la préoccupation commune à tous les apiculteurs et ce, quelle que soit leur localisation au sein du Parc. En effet, l'ensemble des apiculteurs évoque le Varroa comme une difficulté sanitaire.

Pour le traitement, la majorité des apiculteurs (57%) utilisent des languettes (Api var, Apilife var, Apistan et Apiguard respectivement à base d'amitraze, de thymol, de thymol et de tau-fluvalinate). Ces languettes sont disposées dans la

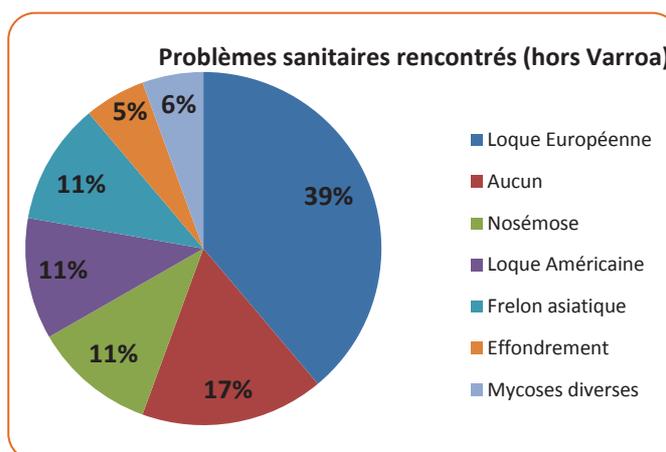
ruche une fois les hausses récoltées. La période de traitement optimale est mi août (*GDSA 48*) mais dans la pratique, les traitements s'étalent de août à novembre et ce, quel que soit le nombre de ruches de l'apiculteur.

Si les apiculteurs amateurs effectuent un seul traitement par an, les professionnels en réalisent un second en hiver avec généralement de l'acide oxalique. Un troisième traitement, à base d'acide oxalique ou d'acide formique peu même être envisagé à une autre période en fonction des pratiques de l'apiculteur et du développement du Varroa.

Les autres problèmes sanitaires rencontrés par les apiculteurs des Cévennes sont présentés dans le graphique ci-contre. Il apparaît que plus un apiculteur possède des ruches, plus il décele les problèmes sanitaires sur ses ruches et plus il les évoque.

En effet, hors Varroa, les apiculteurs amateurs ne citent pour la plupart (2/3 d'entre eux) aucun autre problème sanitaire. Les apiculteurs puriatifs et professionnels ayant une connaissance plus pointue des maladies de la ruche en citent deux autres en général. Il apparaît que la loque européenne est le second problème sanitaire rencontré par les apiculteurs cévenols après le Varroa. Face à ce type de loque, les traitements sont divers et dépendent de chaque apiculteur. Certains ne font rien, d'autres brûlent la colonie ou changent la reine, les cadres et nourrissent la colonie. La nosémose (diarrhée des abeilles), la loque américaine et le frelon asiatique (*Vespa velutina*) arrivent au même niveau en terme de préoccupation. Bien qu'étant considérée comme une Maladie Réputée Contagieuse (MRC) par les services vétérinaires français, la loque américaine (*Paeni bacillus*) n'est officiellement pas présente en France alors que le monde apicole français en fait état régulièrement.

Figure 13 : Autres problèmes sanitaires rencontrés par les apiculteurs (Source : Entretiens apiculteurs)



• Difficultés techniques : de grandes disparités

Pour les difficultés techniques, le constat est bien plus différencié suivant les catégories d'apiculteurs. En effet, les apiculteurs amateurs n'ayant pas ou très peu d'enjeux économiques autour de leur pratique apicole, les difficultés qu'ils rencontrent sont donc bien moins décisives. Ainsi, selon les enquêtes réalisées, l'apiculteur amateur n'a pas de difficultés techniques. A l'inverse, l'apiculteur possédant plus de 200 ruches évoque deux difficultés majeures. La première étant pour trouver les emplacements de ruchers transhumants et la seconde pour faire face à la perte importante du cheptel d'une année à l'autre. En effet, les apiculteurs professionnels perdent en moyenne 25% de leur cheptel sur une année. Ce chiffre important impose à l'apiculteur d'avoir un nombre de ruches non négligeable réservé au renouvellement du cheptel, soit autant de ruches n'étant pas en pleine production sur l'année.

• Renouvellement du cheptel

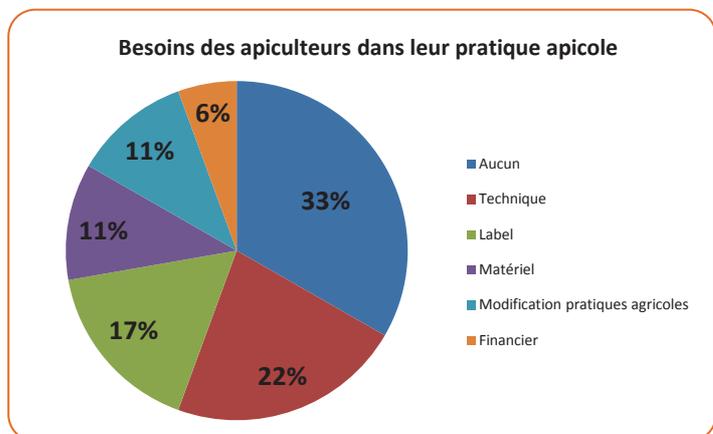
Face à ces difficultés, les apiculteurs n'utilisent pas tous des mêmes techniques pour renouveler leur cheptel. Ainsi, les amateurs ont principalement recours à la capture d'essaim sur le rucher ou dans la nature et une faible part d'entre eux pratiquent également la division des colonies. La division semble quant à elle être utilisée de préférence chez les pluriactifs ou diversifiés. Les professionnels utilisent aussi bien l'essaimage, la division et l'élevage de reine pour renouveler leur cheptel. L'élevage de reine leur permet de sélectionner certains critères particuliers comme la productivité, la douceur ou la forte ponte

mais nécessite une connaissance et une pratique pointilleuse en apiculture. Pour terminer, seul 10% des apiculteurs (les professionnels) achètent régulièrement des essaims pour renouveler leur cheptel. Ce chiffre, s'il peut paraître faible s'explique tant par le coût important des essaims que par la rareté des revendeurs.

• Besoins des apiculteurs

Face aux difficultés rencontrées, les apiculteurs font état de différents besoins. Tout d'abord il apparaît que les apiculteurs amateurs et pluriactifs ont pour la majorité d'entre eux des besoins d'ordre technique (Appui sanitaire, améliorer les connaissances en termes de pratiques apicoles, formation sur la reconnaissance des parasites). Ces besoins techniques font appel à des connaissances relativement simples et basiques dans la pratique apicole comme apprendre la division d'une ruche ou encore améliorer son traitement contre le Varroa. Seul un professionnel sur six enquêtés évoque le besoin d'améliorer le renouvellement des colonies notamment en optimisant l'élevage de reine. Ce besoin d'ordre technique fait appel à des pratiques et connaissances bien plus précises et poussées que les besoins techniques des amateurs et de certains pluriactifs. Ce résultat est contradictoire quand on sait qu'une des difficultés majeurs pour les professionnels et le renouvellement du cheptel d'une année à l'autre. Par ailleurs un apiculteur professionnel sur deux souhaite la création du label IGP « Miel des Cévennes », nécessaire pour sécuriser le produit et s'assurer une bonne valorisation au long terme.

Figure 14 : Besoins des apiculteurs (Source : Entretien apiculteurs)



La modification des pratiques agricoles et notamment des pratiques d'élevage apparaît également comme un besoin pour

l'ensemble de la filière, bien que n'étant pas en mesure de faire évoluer les choses directement. En effet, le territoire de Parc, s'il est préservé de zone de grandes cultures mono spécifiques non mellifères, est un territoire où l'élevage bovin et ovins et l'activité principale des exploitations. Aussi, lors du traitement FCO sur le cheptel ovin, le « Butox », matière active du traitement aurait été responsable pour le monde apicole de pertes importantes de colonies. De plus, la conversion des prairies permanentes en prairies temporaires, régulièrement amendées (développement des graminées au dépend des légumineuses ou plantes à fleurs) tend à diminuer le potentielle mellifères de certaines zones (Les Causses, Mont Lozère). Le développement de l'enrubannage, de l'ensilage et de la fauche précoce réduisent quant à eux la période de miellée de ces mêmes zones.

Un apiculteur sur trois rencontrés dit ne pas avoir de besoins particuliers (toutes catégories confondues) alors qu'ils sont beaucoup moins à ne pas rencontrer de difficultés. C'est le cas notamment pour la recherche d'emplacements chez les professionnels ou cette difficulté précise n'est pas ressortie une seule fois en termes de besoins. Cette observation renvoie à une spécificité de monde apicole : une filière ouverte, de passionné ou les personnes sont assez seules et autonomes dans leur pratique.

• Emplacements et type de ruchers : un lien entre pratiques et territoire

L'emplacement et le type de rucher déterminent en partie les pratiques de l'apiculteur et les liens entre apiculture et territoires.

Tout d'abord, aucun apiculteur amateur interrogé n'a recouru à la transhumance. Leurs ruchers sont donc des sédentaires avec 1 à 2 ruchers par apiculteur et entre 3 et 10 ruches par rucher en moyenne. Les critères de sélection des emplacements sont essentiellement d'ordre pratique (connaissance du

propriétaire ou proximité du lieu de vie). Les apiculteurs amateurs sont pour 66% d'entre eux propriétaires du terrain sur lequel sont situés les ruchers, le tiers restant place les ruchers sur des propriétés privées.

Pour les apiculteurs possédant entre 11 et 200 ruches, la situation est plus diversifiée. Tous possèdent au moins un rucher sédentaire avec en moyenne 20 ruches par rucher. Pour ces ruchers-là, le critère de sélection est encore d'ordre pratique (Accès, proximité du lieu de vie) et les apiculteurs sont à majorité propriétaires de ces emplacements. Un apiculteur de cette catégorie sur trois possède en plus de son/ses ruchers sédentaires au moins 2 ruchers transhumants avec en moyenne une trentaine de ruches par rucher. Nous verrons par la suite ce qui détermine le choix des emplacements des ruchers transhumants.

Environ la moitié des professionnels possèdent à la fois des ruchers transhumants et des ruchers sédentaires avec respectivement en moyenne des ruchers de 40 et 27 ruches. Le nombre plus important de ruches dans les ruchers transhumants que dans les sédentaires s'explique d'une part pour des raisons pratiques liées à la taille du véhicule de transhumance (camion, remorque). En effet, les apiculteurs transhumants optimisent au maximum leur déplacement en augmentant la taille des ruchers ce qui de fait, diminue le nombre de trajets à faire. D'autre part, les ruchers transhumants étant sur un emplacement de trois semaines à trois mois maximum, les apiculteurs se permettent d'exercer une pression de pollinisation plus importante sur le milieu. Le choix de la miellée recherchée détermine à 80% le choix des emplacements. L'accessibilité du site, notamment pour le véhicule de transhumance est également un critère de choix important. Les ruchers transhumants sont situés pour une très grande majorité sur des propriétés privées, notamment chez des agriculteurs. Dans ce cas-là, la location est le fruit d'un accord tacite entre l'apiculteur et le propriétaire. Elle est versée en nature (de 10 à 20 kg de miel par rucher) ou en liquide. Dans 20% des cas, les transhumants trouvent des emplacements à l'ONF, notamment sur le Mont Lozère. La location est alors d'un peu moins de 2€ par ruche (pouvant être prochainement portée à 5€).

• L'apiculture au fil des saisons, des Cévennes au Mont Lozère

Le miel est le produit principal de la ruche. Cependant, certains apiculteurs, notamment professionnels produisent également du pollen, de la propolis, de la cire, des essaims et plus occasionnellement des reines. Pour le miel, à chaque emplacement de rucher, correspond un type de miel, mono floral ou poly floral.

Les ruchers sédentaires, restant à la même place tout au long de l'année, produisent du miel toutes fleurs à dominance châtaigner ou montagne en fonction de la localisation. Un rucher sédentaire situé dans les vallées cévenoles fera un miel toutes fleurs à dominance châtaigner alors qu'un rucher sédentaire situé au pied du Mont Lozère fera un miel poly floral à dominance Ronce Érica et Sapin.

Figure 15 : Itinéraire type de transhumance

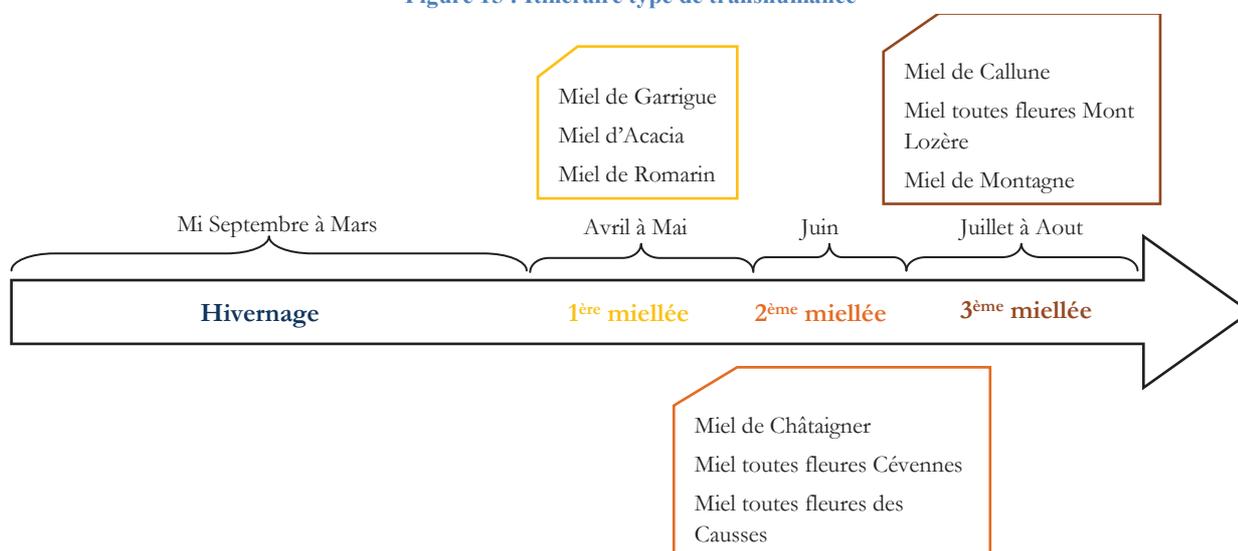
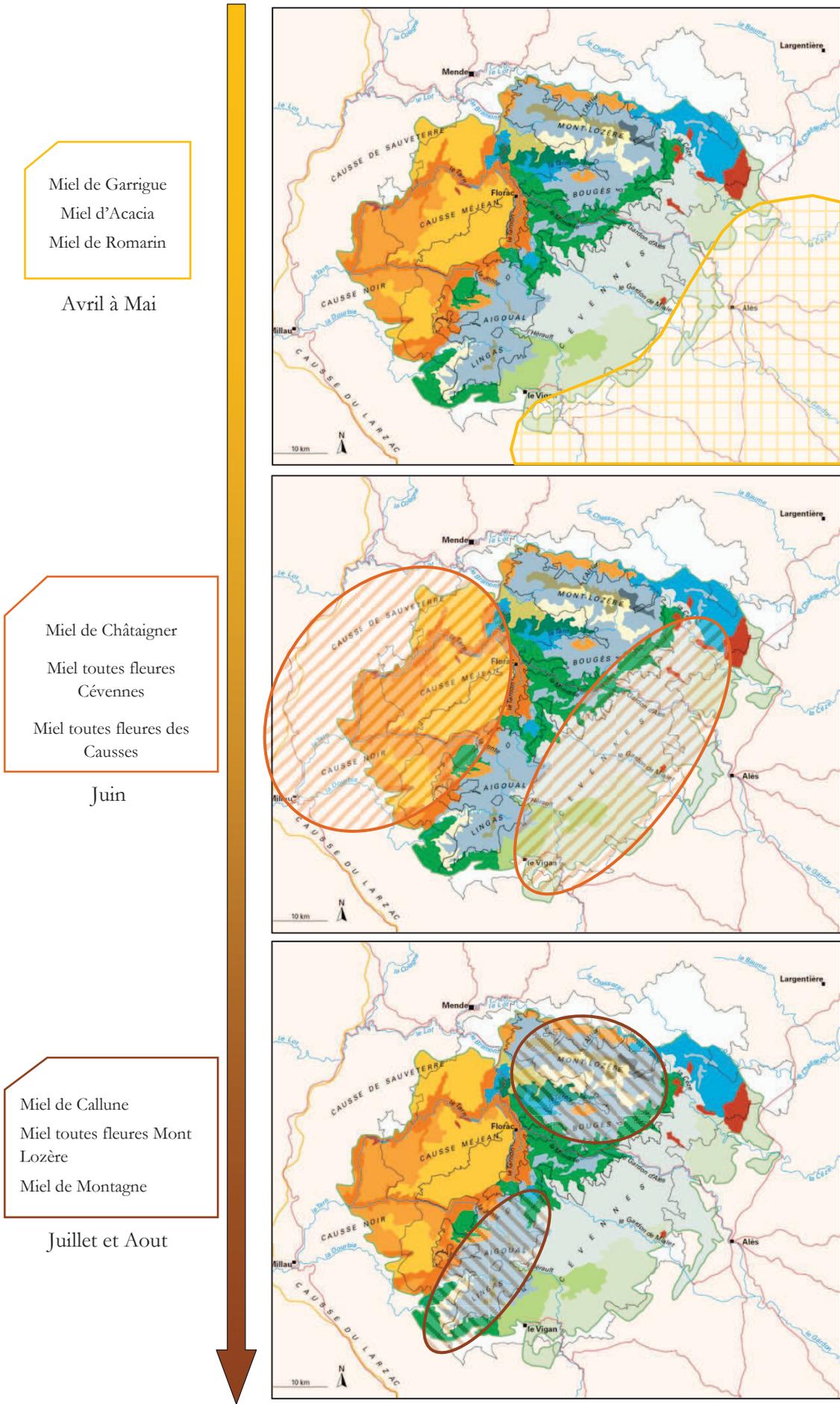


Figure 16 : Cartes des miellées successives dans les Cévennes



Formations végétales dominantes

- Chêne sessile
- Hêtre
- Hêtre sèche calcaire
- Hêtre sapinière
- Châtaigneraie
- Châtaigneraie/chêne sessile
- Châtaigneraie/chêne pubescente
- Chêne sessile/chêne pubescente

Formations végétales dominantes

- Pelouse avec reboisement de pin noir
- Pineraie de pin sylvestre
- Chêne pubescente
- Pinède de pin de Salzmann, pin maritime et pin laricio
- Lande à genêt purgatif
- Pelouse et lande subalpines
- Pelouse
- Nardnaie

Source : IGN, BD CARTO 1994 ; cartographie adaptée des étages de la végétation du Languedoc-Roussillon, GORDON 1988, et des cartes de la végétation de la France, CNRS-Toulouse 1999

Pour les ruchers transhumants, le miel obtenu dépend essentiellement des habitats recherchés par l'apiculteur donc du type de miellée souhaitée. Les miels de garrigue, d'acacia de romarin et de lavande sont récoltés dans la zone des basses Cévennes, située entre Alès, Bagnols-sur Cèze, Montpellier et Béziers. Le miel de châtaigner et le miel des Cévennes sont récoltés dans la partie cévenole, du Vigan à Privas, en passant par Florac. Le miel de montagne et le miel de sapin sont récoltés sur le Mont Lozère, sur l'Aigoual et le Bougès. Le miel de callune (*Calluna vulgaris*) est quant à lui essentiellement récolté sur le Mont Lozère. Le miel de fleurs des causses est récolté sur le Causse Méjean, Sauveterre, Noire et du Larzac.

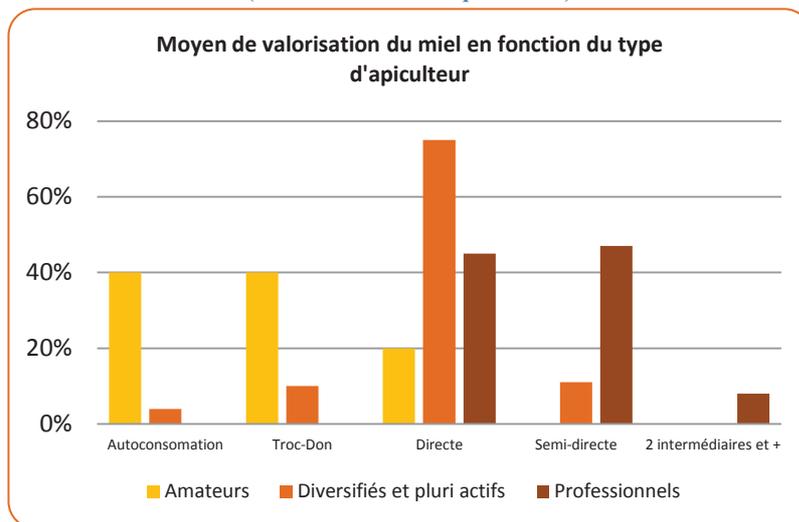
La figure 15, présente l'itinéraire type de transhumance, effectué par les professionnels et les quelques pluriactifs-diversifiés la pratiquant. Deux à trois miellées sont réalisées par an, en fonction de l'état des ruches, de la miellée et de la pratique de l'apiculteur. La période d'hivernage, souvent réalisée dans le Gard en partie basse des Cévennes, permet au cheptel de passer l'hiver dans des conditions plus clémentes qu'à l'intérieur du Parc national. En fin d'automne et au début du printemps, cela permet aussi aux colonies de constituer des réserves de nourriture pour la saison hivernale ou de favoriser le développement de la colonie avant la saison de récolte. De plus, la première miellée est souvent réalisée sur les sites d'hivernage, évitant ainsi un premier déplacement.

Ainsi, grâce à son gradient altitudinal important (de 300 m dans les basses Cévennes à 1600 m sur le Mont Lozère et l'Aigoual), le territoire du PNC offre aux abeilles une diversité florale importante. Pour une même floraison, les différentes altitudes et l'exposition permettent un étalement de la miellée dans le temps. La miellée de châtaigner est ainsi étalée sur 10 à 15 jours au mois de juin, en fonction des années.

- **Valorisation, un point fort de la filière**

La valorisation des produits de la ruche et notamment du miel est l'un des points forts de la filière apicole cévenole. En effet, sur l'ensemble des apiculteurs rencontrés, un seul a fait part de difficultés de valorisation du miel lors de son installation en tant qu'apiculteur professionnel. Ce résultat est bien sûr à

Figure 17 : Moyen de valorisation du miel en fonction du type d'apiculteur
(Source : Entretiens apiculteurs)



relativiser du fait que les amateurs produisent du miel en très petite quantité (entre 30 et 150kg/an) et n'ont pas une logique de commercialisation à travers leur activité apicole.

Le graphique ci-contre illustre le type de valorisation du miel en fonction du statut de l'apiculteur. Ainsi, les apiculteurs possédant entre 1 et 10 ruches auto consomment, troquent ou donnent la très grande majorité de leur production de miel. Les apiculteurs possédant entre 11 et 200 ruches valorisent

principalement en vente directe. Cela s'explique en partie par les apiculteurs ayant un statut d'exploitant agricole avec un ou plusieurs autres ateliers et valorisant déjà pour ceux-ci en vente directe. Le miel bénéficie alors du type de commercialisation existant. Les professionnels valorisent une petite moitié de leurs stocks en vente directe et l'autre en vente semi-directe par l'intermédiaire de réseau de magasin bio, des petits commerces plus ou moins locaux, Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), des boutiques paysannes,... Une petite partie des volumes de miels sont valorisés par un circuit avec au moins deux

intermédiaire en fûts de 300kg. Ce miel passe par l'intermédiaire de centrales d'achat puis est redistribué dans les GMS.

Selon les apiculteurs, le phénomène de vente de miel entre les apiculteurs, permettant aux uns découler des stocks et aux autres d'éviter la rupture de stock tend à diminuer mais reste pratiqué.

- **Liens apiculteurs, structures apicoles et services de l'Etat**

Sauf exception et à la suite de ces enquêtes, les apiculteurs ayant moins de 10 ruches semblent très peu être en relation avec d'autres apiculteurs amateurs ou non. Chez les apiculteurs pluriactifs et professionnels, près de 70% d'entre eux ont des contacts occasionnels (deux à trois fois par an) avec d'autres collègues, les autres (30%) entretiennent régulièrement des contacts avec d'autres apiculteurs. Pour reprendre une citation d'un apiculteur, « l'apiculture est ouverte à l'échelle de la filière mais il y règne une tradition d'omerta au niveau des individus ». Ainsi, s'il est plutôt facile de faire sa place en Cévennes, une majorité d'apiculteurs vivent leur passion de manière individuelle, tout en restant en bon terme avec ses collègues.

Figure 18 : Wordle illustrant les structures apicoles en lien avec les apiculteurs (Edition : Logiciel Wordle, Source : Entretiens apiculteurs)



Légende :

- ADAPRO : Association de l'Apiculture Professionnel
- SA : Syndicat apicole
- GDSA : Groupement de Défense Sanitaire Apicole
- SPAA : Syndicat Professionnel des Apiculteurs Autonome
- Conf : Confédération Paysanne
- Aucun : Aucun lien avec aucune structure apicole

Cette illustration représente, en fonction du nombre d'occurrence, les structures apicoles ayant des liens avec les apiculteurs rencontrés. Plus une structure est calligraphiée avec une taille de police importante, plus elle a été citée lors des entretiens. Il apparaît que le SA 48 est cité par 80% des apiculteurs amateurs, pluriactifs et diversifiés alors qu'aucun apiculteur professionnel rencontré n'avait de lien avec le SA 48. A l'inverse, 70% des apiculteurs professionnels rencontrés sont adhérents à l'ADAPRO LR qui reste la structure fédérant les professionnels. Il apparaît également que pour ces mêmes apiculteurs, aucun ne cite le GDSA, pourtant chargé par l'Etat du suivi sanitaire de l'apiculture, comme intermédiaire. Ceci confirme l'analyse effectuée à la suite des entretiens avec les structures. L'absence de lien entre l'ADAPRO LR et le SA 48 apparaît à nouveau. En effet, si un apiculteur adhérent à l'ADAPRO peut côtoyer un collègue adhérent au SA et vis versa, aucun apiculteur interrogé n'est adhérent aux deux structures à la fois. Ceci signifie que l'apiculteur pluriactif et amateur ne peut bénéficier du travail de l'ADAPRO, sauf à être adhérent à l'ADAPRO ; seule structure à mener un réel travail de recherche sur les parasites, les pratiques et les circuits de commercialisation.

L'information majeure qui ressort de cette illustration est qu'aucun apiculteur, amateur comme professionnel n'a cité le GDS, pourtant en charge des questions sanitaires pour la filière apicole et de la réception des Déclarations de Rucher, comme service d'état ressource (Les GDS sont en fait des associations à financements en partie publics). Ceci s'explique par le tout nouveau rôle joué par les GDS dans la filière apicole

Figure 19 : Wordle illustrant le lien entre les services de l'état en lien avec les apiculteurs (Edition : Logiciel Wordle, Source : Entretiens apiculteurs)



(les GDS sont chargés de réceptionner les déclarations de rucher depuis 2010 seulement) et par le fait que les apiculteurs confondent DDCSPP et GDS sachant que ces deux structures ont des missions très similaires. Pour les apiculteurs, la DDCSPP intervient essentiellement pour la DR. La DDT intervient seulement auprès des apiculteurs ayant plus de 75 ruches et contractualisant une MAE Apicole. Il est à noter que près de 55% des apiculteurs amateurs, pluriactifs et diversifiés disent n'avoir aucun lien avec les services de l'Etat. Le témoignage des apiculteurs illustre bien le fait que la filière apicole dans son ensemble n'est pas structurée comme le reste des filières agricoles françaises et qu'elle ne bénéficie pas du même intérêt donc des mêmes moyens humains, techniques et financiers.

4. Discussion et Perspectives

4.1. Discussion autour de la mise en place d'un observatoire de l'apiculture

Par l'intermédiaire des Comités de Pilotage de stage (3 en quatre mois) qui ont permis une première mise en relation des représentants de la filière apicole cévenole et par ce premier état des lieux décrivant la filière, les bases d'un observatoire de l'apiculture ont été mises en place.

A l'avenir, l'interface « Télérucher » devrait être fonctionnel et la récupération des données issues des déclarations de rucher facilité. Ainsi, les GDS de chaque département devraient être en mesure d'extraire les informations au niveau communal en un minimum de temps et ce, sans reprendre une par une les déclarations papiers.

Concernant les données fournies par la MAE Apicole, comme celles-ci sont détenues par chaque DDT, un courrier type de demande d'informations pourra être envoyé. Le but étant d'obtenir le nombre d'apiculteurs du département ayant contractualisé cette MAE, la liste des ruchers, leurs localisations et le nombre de ruches par ruchers.

Les acteurs à associer à cet observatoire sont prioritairement les mêmes que ceux conviés lors des COPIL à savoir : Les syndicats apicoles de l'Ardèche (07), du Gard (30) et de la Lozère (48), l'Association de Développement de l'Apiculture Professionnel en Languedoc-Roussillon (ADAPRO LR), les Groupements de Défense Sanitaire Apicole des trois départements du PNC, les Groupements de Défense Sanitaire des même trois départements, les DDT 07 et 48 et la DDTM 30 et les Chambres d'Agricultures 07, 30 et 48.

4.2. Synthèse et possibilités d'action

Suite au travail réalisé pour décrire précisément la filière apicole du PNC, le tableau page suivante synthétise les éléments caractéristiques de chaque catégorie d'apiculteur. Par ailleurs, l'établissement public du Parc va par la suite et sur la base de cet état des lieux, réfléchir aux actions partenariales qui pourraient être mises en place. Voici les premières pistes de réflexions qui seront abordées dès le mois de juillet (fin du stage fin juillet).

	Amateurs	Pluriactifs/diversifiés	Professionnels
Nombre de ruches	De 1 à 10	De 11 à 200	Plus de 200
Revenu apicole	Aucun	variable	Unique ou principal
% d'apiculteurs non déclaré (estimation)	60%	40%	0%
Problèmes sanitaires perçus	Varroa	Varroa Loque européenne et Américaine Nosémosé Frelon asiatique	Varroa Loque européenne et Américaine Nosémosé Frelon asiatique
Traitements Varroa	1 traitement Languettes Fin aout -septembre	1 à 2 traitements Languettes/acide oxalique/acide formique 1 après récolte/1 hiver	2 traitements + un 3 ^{ème} si besoin Languettes/acide oxalique/acide formique 1 après récolte/1 en hiver/1 si besoin
Difficultés techniques perçues	Aucune	Variet en fonction de la situation	Recherche d'emplacements Renouvellement du cheptel
Renouvellement	Essaimage	Essaimage + division	Essaimage + division + élevage de reine + achat d'essaim
Besoins	Connaissances simples sur les pratiques apicoles Modification des pratiques agricoles (diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires)	Connaissances simples sur les pratiques apicoles Modification des pratiques agricoles (diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires)	IGP « Miel des Cévennes » Améliorer le renouvellement des colonies Modification des pratiques agricoles (diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires)
Type de rucher	Sédentaire 1 à 10 ruches/rucher	Sédentaire 20 ^{aine} de ruches/rucher Transhumant 30 ^{aine} de ruches/rucher	Sédentaire 25 ruches/rucher Transhumant 40 ruches/rucher
Valorisation	Autoconsommation + tronc/don	Vente directe	Ventre directe et semi directe

TABLEAU XI : Synthèse comparative des catégories d'apiculteurs selon les résultats d'enquêtes.

- **Un rucher école pour renforcer le maillage apicole du territoire**

L'apiculture cévenole est en termes de nombre de ruches, composée à majorité de ruchers transhumants (75% du cheptel total est transhumants). Cependant, les apiculteurs amateurs et certains pluriactifs, ayant des ruchers sédentaires, contribuent à la présence permanente de ruches sur le territoire du Parc. Ainsi, le maillage du territoire par les ruchers sédentaires est assuré en majorité par les apiculteurs amateurs. Ce maillage, inscrit dans la nouvelle Charte du PNC (« obtenir au moins un rucher par hameau ») est important pour le maintien de l'abeille noire et plus généralement pour la pollinisation des habitats naturels présents. Aussi, au regard des difficultés des « petits apiculteurs » à maintenir les quelques ruches d'une année sur l'autre, l'amélioration des connaissances apicoles de bases est donc un axe à développer. Cela peut passer par la création d'un second rucher école. Ce rucher école, situé dans la partie Sud du département de la Lozère peut apporter aux apiculteurs volontaires une formation régulière sur une année. L'établissement public du Parc pourrait alors intervenir par un financement au fonctionnement d'un tel rucher, par la mise à disposition d'un terrain ou d'un local pour le stockage du matériel...

- **Améliorer la recherche d'emplacements pour les professionnels**

Les professionnels font vivre économiquement la filière et valorisent, à travers les miels des Cévennes produits, le territoire du Parc. Bénéficiant des différentes miellées, réparties dans le temps et dans l'espace, les professionnels sont constamment à la recherche de nouveaux emplacements pour placer leurs ruchers.

Une des principales difficultés pour les professionnels est la recherche d'emplacements pour transhumer leurs ruches de miellée en miellée. Le Parc, étant propriétaire de plus de 65 propriétés, bâtis comme non bâtis, peut être un interlocuteur de choix dans les zones recherchés par les apiculteurs

transhumants. Le travail de mise en corrélation des propriétés du Parc et des zones intéressantes d'un point de vue mellifère sera réalisé dans le cadre de ce stage, au mois de juillet. De même, il conviendra de réfléchir au type de contrat à passer entre l'apiculteur et l'établissement.

- **Accueillir des journées de formations**

La filière cévenole est, plus que dans le reste de la France, divisée entre amateur sédentaire et professionnel transhumant. La mise en place de journées thématiques (Frelon asiatique, apiculture biologique,...), à l'initiative du Groupement de Défense Sanitaire Apicole 48 ou de l'ADAPRO LR, peut être l'occasion de proposer des formations à destination de toutes les catégories d'apiculteurs. Le Parc peut être moteur dans l'organisation de ces événements fédérateurs. De même, la formation « ApiClasse », logiciel d'analyse morpho métrique des ailes d'abeilles pour en déterminer la race, prévu en Septembre de cette année et la mise à disposition du matériel nécessaire (scanneur et ordinateur) est un point positif pour la construction d'un futur partenariat.

- **IGP « Miels des Cévennes »... ne pas prendre position**

Par le passé et à plusieurs reprises, l'établissement a pris publiquement position contre l'IGP « Miels des Cévennes », par l'intermédiaire de son Président, se mettant ainsi à dos les professionnels. Si, dans un futur proche, l'établissement souhaite travailler avec l'ensemble de la filière et initier un partenariat stable et durable avec les apiculteurs de son territoire, le Parc ne devrait plus donner son avis sur cette labellisation qui est avant tout l'affaire des apiculteurs, amateurs comme professionnels et de leurs représentants. Un climat apaisé et le retour à un débat d'ordre technique sera favorable à tous.

4.3. Retour d'expérience

Grace à ce stage professionnel au sein du Parc National des Cévennes et plus particulièrement au sein de la cellule agricole du Parc, j'ai pu mettre en application les connaissances acquises lors de la licence professionnelle GENA.

Réaliser un stage dans une telle structure m'a permis d'être au contact de chargés de missions agri-environnement et d'agents de terrain, poste que j'envisage d'occuper plus tard. Le projet de Charte et de restructuration des personnels des Parc nationaux me questionne beaucoup. En effet, la remise en cause du rôle de l'agent de terrain, faisant le lien entre un territoire (un triage) et les missions d'un établissement public fait planer sur moi l'incertitude d'accéder un jour à ce poste en réduction d'effectifs et en refonte total de ses missions. Par ailleurs, grâce à mes deux maîtres de stage, aux profils différents, j'ai pu enrichir mon expérience d'un côté avec la découverte du monde de la recherche et du déroulement d'une thèse et de l'autre avec les multiples problématiques gravitant autour de la thématique agri-environnement dans un Parc National. Cette découverte du monde de la recherche a motivé en moi l'envie de me réorienter sur des études plus longues (Master professionnel) afin de continuer à enrichir mes connaissances.

La situation complexe au sein de la filière apicole cévenole m'a obligé à prendre du recul sur les positionnements des différents acteurs et à avoir une attitude neutre et de médiation. En effet, prenant souvent les choses avec conviction, j'ai du apprendre progressivement à me détacher d'une prise de position personnelle et à toujours analyser et argumenter les différents témoignages récoltés de manière objective.

La réalisation d'enquêtes auprès des structures apicoles, services d'Etats et apiculteurs m'a permis de mettre en application les cours dispensés sur la conduite d'enquêtes et leur analyse.

J'ai également eu l'opportunité de participer au colloque international Senti'Miel, avec des apiculteurs du monde entier, à plusieurs animations de festival nature (organisé par le PNC) et à une journée du concours des prairies fleuries sur le Mont Lozère.

Effectuer un stage sur le thème de l'apiculture fut pour moi un plaisir de chaque jour et a pu renforcer en moi le désir d'acquérir dès que possible quelques ruches afin de la pratiquer moi-même. Nul doute que mon activité apicole sera déclarée via la déclaration de rucher !

Conclusion

Le présent rapport est une première sur le territoire du Parc National des Cévennes. En effet, jamais par le passé, un état des lieux exhaustif de la filière apicole au sein du PNC n'avait été réalisé. A l'avenir, il conviendra de répéter ce travail afin de mettre en évidence l'évolution de l'apiculture au sein de ce territoire protégé.

L'apiculture cévenole, à l'image de l'apiculture française est avant tout une passion, pratiquée par des amateurs, des pluriactifs, des diversifiés et des professionnels. Chacun à son rôle et sa place sur le territoire du Parc. Plusieurs pistes de partenariats sont évoquées à l'issue de l'état de lieux dont les principales sont la création d'un rucher école et l'aide aux professionnels pour les emplacements de ruchers transhumants.

Ainsi, de nombreuses études ont mesuré les avantages de la pollinisation par les abeilles dans les zones agricoles, mais l'impact de l'apiculture sur les milieux naturels reste peu étudié et ainsi plus difficile à évaluer. Grâce à l'entretien de colonies d'abeilles, les apiculteurs - professionnels ou amateurs - ont certainement un rôle à jouer dans le maintien d'une certaine diversité dans les écosystèmes naturels et cultivés. En favorisant la pollinisation, l'apiculture joue-t-elle un rôle positif sur ces milieux naturels ? L'apport important de pollinisateurs à un instant donné (apiculture transhumante) est-il favorable au maintien de ces habitats naturels ?

Table des illustrations

Figure 1 : Répartition des apiculteurs français par classes de nombre de ruches-----	3
Figure 2 : Contribution des classes d'apiculteurs au nombre total de ruches en France -----	3
Figure 3 : Graphique représentant les différents statuts d'apiculteurs en fonction du nombre de ruches ---	5
Figure 4 : Les différentes aides apicoles en fonction du nombre de ruches-----	6
Figure 5 : Répartition des apiculteurs languedociens par classes de nombre de ruches -----	7
Figure 6 : Contribution des classes d'apiculteurs au nombre total de ruches en LR-----	7
Figure 7 : Part départementale de la production de miel en LR -----	7
Figure 8 : Graphique obtenu à partir de l'estimation de 310 apiculteurs -----	16
Figure 9 : Graphique obtenu grâce à partir de l'estimation de 310 apiculteurs -----	16
Figure 10 : Schéma des liens entre les différentes structures de la filière apicole cévenole d'après les entretiens.-----	20
Figure 11 : Une vallée cévenole vue depuis la route des crêtes (<i>Sources : Etienne Jobard</i>)-----	22
Figure 12 : Traitements utilisés par les apiculteurs contre le Varroa (<i>Source : Entretiens apiculteurs</i>)-----	22
Figure 13 : Autres problèmes sanitaires rencontrés par les apiculteurs (<i>Source : Entretiens apiculteurs</i>)-----	23
Figure 14 : Besoins des apiculteurs (<i>Source : Entretiens apiculteurs</i>) -----	24
Figure 15 : Itinéraire type de transhumance-----	25
Figure 16 : Cartes des miellées successives dans les Cévennes-----	26
Figure 17 : Moyen de valorisation du miel en fonction du type d'apiculteur (<i>Source : Entretiens apiculteurs</i>) -	27
Figure 18 : Wordle illustrant les structures apicoles en lien avec les apiculteurs (<i>Edition : Logiciel Wordle, Source : Entretiens apiculteurs</i>) -----	28
Figure 19 : Wordle illustrant le lien entre les services de l'état en lien avec les apiculteurs (<i>Edition : Logiciel Wordle, Source : Entretiens apiculteurs</i>) -----	29
Figure 20 : Wordle réalisé à partir des entretiens	

Table des tableaux

TABLEAU I : Nombre d'apiculteurs et nombre de ruches en France pour les années 1997, 2004 et 20083	
TABLEAU II : Valorisation et prix d'achat du miel produit en LR-----	8
TABLEAU III : Le Parc national des Cévennes en quelques chiffres -----	8
TABLEAU IV : Des COPIL, pour quoi faire ? -----	12
TABLEAU V : Récapitulatif de la donnée DR-----	14
TABLEAU VI : Récapitulatif de la donnée RGA-----	15
TABLEAU VII : Récapitulatif de la donnée MAE Apicole-----	15
TABLEAU VIII : Récapitulatif des chiffres issus des Déclarations de Rucher de 2011 par département -	16
TABLEAU IX : L'apiculture en quelques chiffres à différentes échelles-----	17
TABLEAU X : Rôle officiel et mission réelle de chaque structure (<i>Source : Entretiens structures</i>) -----	19
TABLEAU XI : Synthèse comparative des catégories d'apiculteurs selon les résultats d'enquêtes. -----	31

Bibliographie

• Ouvrages

- ADAPRO LR, 2007. *Observatoire de la filière apicole Languedoc Roussillon : Etat des lieux des acteurs et du poids économique de la filière régionale*. 18p.
- AGRESTE, 2012. *L'apiculture dans le recensement agricole*. Agreste Primeur. 4p.
- COX-FOSTER D.L., CONLAN S., HOLMES E.C., PALACIOS G., EVANS J.D., MORAN N.A., QUAN P.L., BRIESE T., HOMIG M., GEISER D.M., MARTINSON V., VAN ENGELSDORP D., KALKSTEIN A.L., DRYSDALE A., HUI J., ZHAI J., CUI L., HUTCHISON S.K., SIMONS J.F., EGHOLM M., PETTIS J.S., LIPKIN W.I., 2007. *A metagenomic survey of microbes in honey Bee Colony Collapse Disorder*. Science 318: 283-287.
- DELAPLANE K., MAYER D., 2000. *Crop pollination by bees*. CABI Publishing, Wallingford. 332 p.
- GALLAI N., SALLES J.M., SETTELE J., VAISSIERE B.E., 2009. Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline. *Ecological economics* 68 : 810-821
- GEM et ONIFLHOR, 1997. *Audit de la filière Miel*. 157p.
- GEM et ONIFLHOR, 2005. *Audit de la filière Miel*. 163p.
- HEGLAND S.J., 2009. *How does climate warming affect plant-pollinator interactions?*. *Ecology Letters* 12/ 184-195.
- HENRY M, BÉGUIN M, REQUIER F, ROLLIN O, ODOUX JF, AUPINEL P, APTEL J, TCHAMITCHIAN S, DECOURTYE A., 2012. *A common pesticide decreases foraging success and survival in honey bees*. Science (New York, N.Y.) 336(6079):348-350.
- LE BORGNE F., 2012. *Répartition des sous-espèces dans les Parcs des Cévennes et Perspectives de conservation d'Apis mellifera mellifera*. Projet de stage Master IIEGB, Université Montpellier 2. 8p.
- LEHEBEL-PERON A., 2011. *Activité apicole du massif du Mont Lozère : Etat des connaissances*. Parc National des Cévennes. 40p.
- McGREGOR S.E., 1976. *Insect pollination of cultivated crop-plants*. U.S.D.A. Agriculture Handbook 496: 93–98.
- PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2010. *Elaboration de la charte du Parc National des Cévennes-Eléments d'états des lieux pour les groupes de travail*. 232p.
- POTTS S.G., ROBERTS S.P.M., DEAN R., MARRIS G., BROWN M., JONES R., SETTELE J., 2010. *Declines of managed honey bees and beekeepers in Europe*. *Journal of Apicultural Research* 49: 15-22.
- SADDIER M., 2008. *Pour une filière apicole durable*. Rapport parlementaire. 64p.
- STOUT J.C. et MORALES C.L., 2009. *Ecological impacts of invasive alien species on bees*. *Apidologie* 40: 388-409.
- TSCHARNTKE T, KLEIN A.M, KRUESS A, STEFFAN-DEWENTER I, THIES C, 2005 *Landscape perspectives on agricultural intensification and biodiversity—ecosystem service management*. *Ecol. Lett.* 8, 857–874.
- VANENGELSDORP D. et MEIXNER M., 2010. *A historical review of managed honey bee populations in Europe and the United States and the factors that may affect them*. *Journal of Invertebrate Pathology* 103 (Supplement 1):S80-S95
- WILLIAMS I.H., CORBET S.A., OSBORNE J.L., 1991. *Beekeeping, wild bees and pollination in the European community*. *Bee World*. 72: 170–180.

Résumé

Le présent document est le résultat de trois mois de stage au sein de l'établissement public gestionnaire du Parc National des Cévennes. Il répond à la nécessité de réaliser un état des lieux de l'ensemble de la filière apicole au sein des 152 communes, appartenant à l'Air Optimal d'Adhésion du Parc.

Environ 310 apiculteurs ont leur siège d'exploitation sur cette zone, avec comme ordre de grandeur 145 apiculteurs amateurs (moins de 10 ruches), 121 apiculteurs pluriactifs ou diversifiés (entre 11 et 200 ruches) et 40 professionnels (plus de 200 ruches). De plus, une part importante de cheptel est apportée lors des miellées par les apiculteurs transhumants ayant leur siège d'exploitation à l'extérieur du Parc.

A l'image de l'apiculture française et européenne, les apiculteurs cévenols éprouvent des difficultés à maintenir leur cheptel d'une année sur l'autre (25% de pertes moyennes annuelles). Le climat particulier (froid et humide en hiver et chaud et sec en été) oblige les apiculteurs professionnels et certains pluriactifs à pratiquer la transhumance afin de suivre l'évolution des miellées des basses Cévennes au printemps aux sommets du Mont Lozère et du Mont Aigoual à la fin de l'été.

Chaque apiculteur, qu'il soit amateur ou professionnel à sa place dans la filière, son rôle, ses propres pratiques, difficultés et besoins. Ainsi, si l'établissement du Parc peut envisager un partenariat avec les professionnels sur la question des emplacements, il peut aider les amateurs à améliorer leur pratique, notamment sur les questions sanitaires, en s'associant avec le Syndicat Apicole 48 ou le Groupement de Défense Sanitaire Apicole 48 par exemple pour aider à la mise en place d'un rucher école en Cévennes.

Figure 20 : Wordle réalisé à partir des entretiens



Mots clefs

Filière apicole, Parc National des Cévennes, Partenariat, Observatoire et Transhumance.

Licence professionnelle

Gestion Agricole des Espaces Naturels Ruraux

Année universitaire : 2011 - 2012

Mise en place d'un Observatoire de l'Apiculture au sein du Parc National des Cévennes



Annexes

Etudiant :
Jobard Etienne

Maitres de stage :
**Ameline Lehébel-Péron
et Céline Bonnel**

Tutrice de stage :
Aurélie Javelle

Sommaire

Annexe I : MAE Apicole, engagements et modalités.....	2
Annexe II : TABLEAU I.....	2
Annexe : III : Carte du Parc National des Cévennes.....	3
Annexe IV : Comptes rendu du Comité de Pilotage I et II.....	4
Annexe V : Planning du stage.....	10
Annexe VI : Questionnaire structures.....	11
Annexe VII : Localisation des apiculteurs enquêtés au 08/06/2012.....	12
Annexe VIII : Questionnaire apiculteur	13

Annexe I : MAE Apicole, engagements et modalités

Les aides à l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles sont réservées aux chefs d'exploitation à titre principal, ou secondaire et aux cotisants solidaires. Le demandeur doit être âgé de moins de 60 ans (comme pour toutes les MAE).

L'ensemble des ruches engagées doivent avoir fait l'objet d'une déclaration de ruchers aux GDS du département. L'accès au dispositif est réservé aux apiculteurs n'ayant pas souscrit un contrat d'agriculture durable (CAD) « mesure apicole » avant 2007.

Le montant de la demande doit être supérieur ou égal à 1 275€/an (soit 75 ruches). Cette mesure est effective sur 5 ans, pour peu que la conditionnalité de l'aide soit respectée par l'apiculteur.

L'apiculteur contractualisant cette mesure doit s'engager à :

- Détenir en permanence un nombre de ruches au moins égal au nombre de ruches engagées
- Enregistrer les emplacements de ruches (description de l'emplacement, nombre de ruches par emplacement, date d'implantation, date de déplacement de la ruche)
- Avoir au moins un emplacement par tranche de 25 ruches engagées, par année d'engagement
- Avoir au minimum 25 ruches engagées sur chaque emplacement
- Respecter une durée minimale d'occupation de 3 semaines sur chaque emplacement
- Respecter une distance minimale de 1000 mètres entre 2 emplacements
- Respecter un emplacement pour chaque tranche de 100 ruches engagées sur une zone intéressante au titre de la biodiversité pendant au moins 3 semaines.

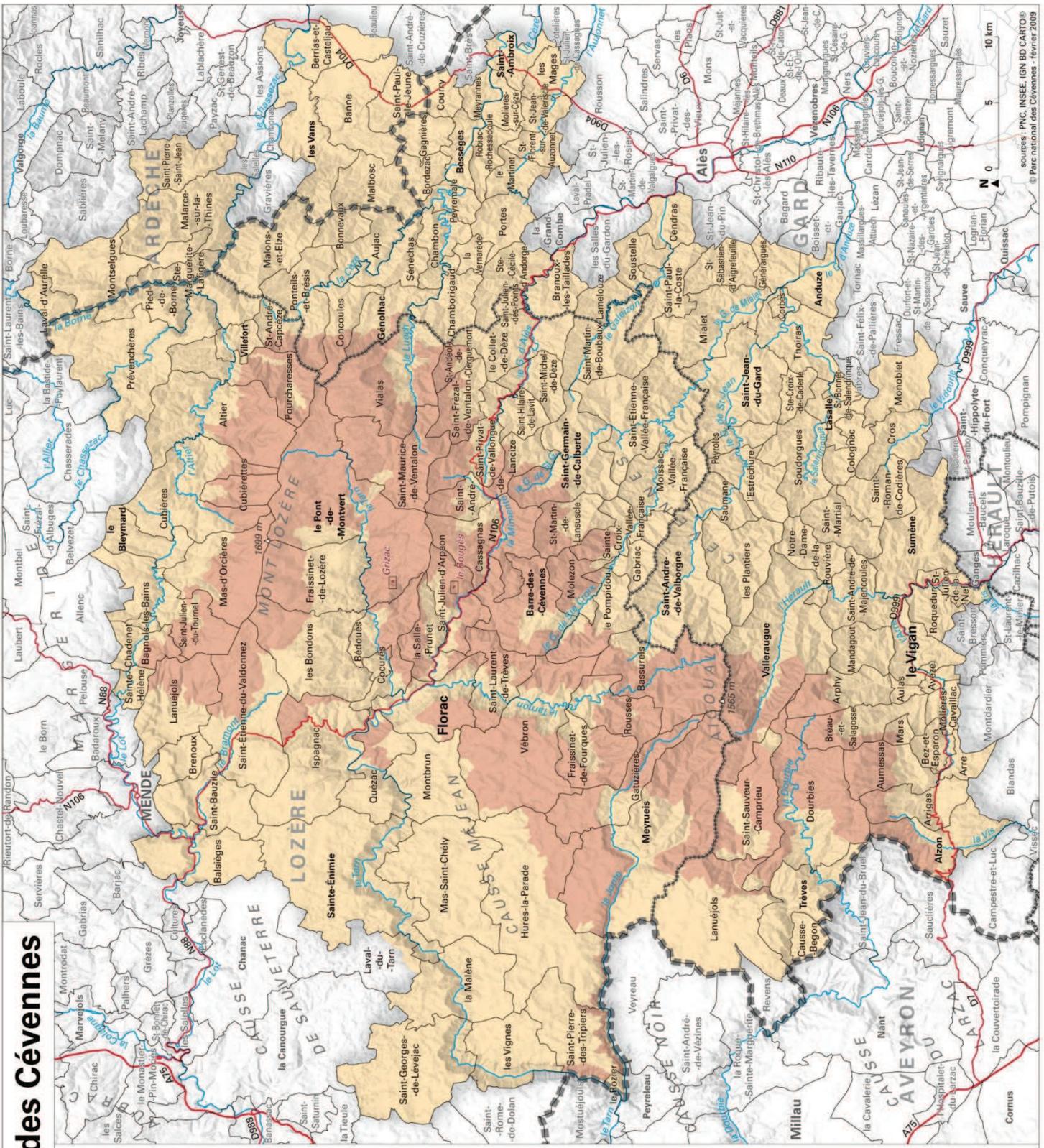
En fonction du département du siège de l'exploitation, l'apiculteur ne se verra pas octroyer la même somme. En effet, la région Auvergne n'a pas fait le choix de cette MAE, un apiculteur ayant son siège d'exploitation en Haute-Loire ne peut donc pas bénéficier de la MAE Apicole. Dans le département du Gard (30), le plafond maximal de l'aide est fixé à **5100€/an (soit 300 ruches)** alors que dans ceux de l'Ardèche (07) et de la Lozère (48), le plafond maximal est fixé à **7600€/an (soit 447 ruches)**. Le plafond de l'aide est fixé par part, ainsi, un GAEC avec 3 parts, peut donc bénéficier de 228 000€/an (soit 1341 ruches) en Lozère.

Annexe II : TABLEAU I

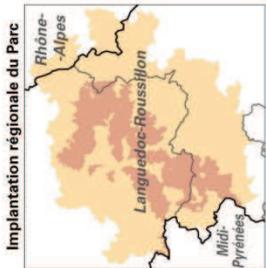
Type d'aide	Période	Financements	Objectifs	Bénéficiaire	Montant
Ruchers écoles	01/09/2011 au 31/08/2012	50% UE (Feaga) et 50% nationale	Assurer la mise en place de sessions de formation	Minimum 10 ruches et 35 heures de cours par session annuelle	40% du montant des dépenses réalisées (HT) Plafond à 4000€
Transhumance	idem	idem	Aider à l'acquisition de matériel de transhumance	Minimum 70 ruches, affiliés à l'AMEXA ou cotisant MSA	40% maximum du montant des dépenses (HT)
Développement du cheptel	idem	idem	Aider au développement des petites et moyennes exploitations	idem	20€/ruche 30€/essaim 8€/reine
Reconstitution du cheptel	idem	idem	Aider à la reconstitution du cheptel	idem	30€/essaim 8€/reine Plafond à 3000€ puis dégressif

TABLEAU I : Présentation des différentes aides apicoles de FranceAgriMer
(Sources : Site internet FranceAgriMer, 2012)

Annexe : III : Carte du Parc National des Cévennes



Le Parc national des Cévennes



Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac Chef-lieu de canton
- Vébron Commune

- Limite de commune
- **** Limite de département
- Limite de région

Milieu physique

- ▲ Sommet principal
- Réseau hydrographique majeur
- Type autoroutier
- Route principale

Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Espace urbanisé du cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion

sources : PNC, INSEE, IGN BD CARTO © Parc national des Cévennes - février 2009

Annexe IV : Comptes rendu du Comité de Pilotage I et II



Compte rendu Comité de Pilotage (COFIL) Apiculture du 05/04/12

OBJET : Mise en place d'un observatoire de l'apiculture au sein du PnC.

1. Participants

Etaiènt présents : Céline Bonnel (chargée de mission agriculture au PnC), Anaïs Hanus (Animatrice ADAPRO LR), Benjamin Gonella (GDSA 48), Pierre De La Rue (Syndicat apicole 48), Philippe Thomas (Apiculteur ADAPRO LR), Etienne JOBARD (Stagiaire apiculture PnC), Ameline Lehebel-Péron (Thésarde ruchers troncs et abeille noire CEFE-CNRS) et Floriane Le Borgne (Stagiaire abeille).

Etaiènt excusés : Dominique Aka (DDCSPP 48), Alain Ausset (Agent de terrain PnC) et Davide Folcher (Chambre d'Agriculture 48).

2. Ordre du jour

- Présentation du stage et des différents organismes - tour de table
- Présentation des différents objectifs, méthodes et résultats - discussion
- Choix des différentes données à collecter et où les collecter

3. Synthèse des principaux éléments

3.1 Contexte

Ce stage de licence professionnelle « Gestion agricoles des Espaces Naturels Ruraux » (SupAgro Florac), s'inscrit dans un contexte particulier :

- Absence de données précises sur l'apiculture au sein du Parc
- Révision de la Charte dans laquelle il apparaît que le PnC doit être un « territoire accueillant pour l'abeille »
- Présence d'Ameline Lehebel-Péron qui réalise une thèse sur l'apiculture traditionnelle
- Plus largement, l'érosion généralisée des populations de pollinisateurs

Ce stage a débuté fin mars et se terminera fin juillet.

3.2 Les objectifs du stage

Deux objectifs principaux se sont dégagés :

- La mise en place d'un observatoire de l'apiculture au sein du territoire du PnC, permettant la réalisation d'un état des lieux de cette activité et une méthodologie pour la mise à jour régulière de cet état des lieux.
- La caractérisation de l'apiculture au sein du territoire, en fonction de différents critères comme les entités géographiques et les « types » d'apiculteurs.



- La question de l'importance de la pérennisation de ce travail dans le temps est posée. Après ce stage, il doit être possible de continuer sur plusieurs années le suivi de l'apiculture sur le territoire (données facilement disponibles, contacts d'apiculteurs prêt à participer à plusieurs enquêtes, etc.). Cet état des lieux doit être assez simple afin que celui-ci soit repris à l'avenir, par un ou plusieurs autres utilisateurs.
- Il faudra également penser à faire « redescendre » les résultats obtenus aux apiculteurs et aux différents organismes afin que ce travail de collecte et d'analyse de données soit bénéfique à tous.
- Concernant la typologie des apiculteurs, trois catégories principales sont proposées et doivent être testées et définies plus précisément : l'apiculteur amateur, l'apiculteur pluriactif et l'apiculteur professionnel.

3.3 Des COPIL, pourquoi faire ?

Trois COPIL ont été programmé pour le suivi de ce stage. Le premier étant celui du présent compte rendu. Le second à mi-parcours et le troisième en juillet pour la clôture du stage.

	Objectifs	Méthodes	Résultats prévus
COPIL 1	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre en place d'un observatoire de l'apiculture * Réaliser un état des lieux * Pérenniser le travail par un suivi dans le temps 	<ul style="list-style-type: none"> * Réunir les acteurs concernés * Définir quelles informations aller chercher et où ? * Création d'une carte et d'une BD 	/
COPIL 2	<ul style="list-style-type: none"> * Caractériser l'apiculture au sein du PnC * Etablir le lien entre pratiques apicoles et milieux naturels et définir quels sont les besoins : en général et / PnC 	<ul style="list-style-type: none"> * Réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon d'apiculteur * Analyse de ces enquêtes 	Etat de lieux
COPIL BILAN	*Clôture de stage et bilan	?	Présentation des résultats et perspectives

- Le déroulement et la densité des COPIL est approuvé par les personnes présentes. Le jour fixé pour le second COPIL est un lundi matin aux alentours de la mi-mai. Une date sera proposée par la suite. Lors du second COPIL il est prévu de faire une présentation rapide des travaux en cours sur les abeilles noires et ruchers troncs dans le cadre de la thèse d'Améline Lehébel Péron et du stage de Floriane Le Borne.
- Pour le dernier COPIL, est proposé de prévoir un temps pour dégager des pistes d'actions qui pourraient être mise en œuvre en partenariat entre les différentes structures pour favoriser l'abeille et l'apiculture sur le territoire.

3.4 Quelles données collecter, où et à quelle échelle ?

- Il apparaît que les données recherchées doivent être simplifiées au maximum afin de ne pas perdre de temps sur la recherche d'informations incomplètes et difficiles à obtenir. Les données récoltées pour la réalisation de l'état des lieux de l'apiculture au sein du PnC seront d'ordre général et quantitatif. Le but étant d'obtenir une véritable vue d'ensemble de cette activité sur ce territoire tout en gardant à l'esprit qu'un état des lieux exhaustif ne pourra être réalisé et que seules de grandes tendances pourront être mis en évidence.
- La source d'information la plus sûre et la plus complète paraît être de loin celle fournit par les Déclaration de ruchers, de nouveau obligatoire depuis 2010. Ces données sont disponibles auprès du GDS 48 et 30 et de la DDCSPP 48 et 30.
- Sur la question des apiculteurs transhumants ayant leur siège hors du territoire du PnC, la collecte des MAE apicole d'aide à la transhumance semble la meilleure solution pour appréhender l'ampleur des transhumances. Ces informations sont disponibles auprès des DDT des départements limitrophes à celui de la Lozère (Gard, Hérault, Haute Loire, Ardèche, Aveyron). L'ONF et les mairies en tant que propriétaire de nombreux terrains loués aux apiculteurs transhumants peuvent être également sources d'informations.
- Concernant les apiculteurs sédentaires amateurs non déclarés, aucune solution n'apparaît autre que celle d'une longue et fastidieuse prospection de terrain. Il existe un *turn over* important des petits apiculteurs amateurs, ce qui complexifie le suivi de cette catégorie d'apiculteurs à moyen et long terme.
- La MSA peut posséder des informations intéressante sur les apiculteurs cotisants.
- Existe-t-il d'autres observatoires de l'apiculture, mis en place par l'ITSAP ou par d'autres structures ?

- L'ADAPRO diffuse des enquêtes à ses adhérents (production, perte, etc.). Il est peut être possible de mutualiser ces enquêtes.

3.5 De nombreux partenaires

Pour les départements de la Lozère et du Gard, sont associés au projet :

- Les syndicats apicoles
- Les GDSA
- L'ADAPRO LR
- Les DDCSPP
- Les CA

De même, au cours de la réunion, il est apparu pertinent d'associer au projet les mêmes organismes que ci-dessus pour le département de l'Ardèche ainsi que :

- Les DDT
- Les GDS

4. Conclusion

A la suite de ce premier comité de pilotage, les éléments principaux à retenir sont :

- **Trois catégories d'apiculteurs ont été définies : professionnel, amateurs, pluriactifs.**
- **Les sources de données les plus sûres et les plus complètes sont les Déclarations de ruchers.** Ces informations sont à récupérer auprès des GDS des différents départements.
- **La quantification des ruchers transhumants venant de l'extérieur du territoire du PnC et leur localisation peut être approchée avec des déclarations MAE apicole transhumance.** Cette source d'information est à récupérée auprès des différentes DDT.
- La MSA doit disposer d'informations intéressantes pour tout les apiculteurs professionnels, certains pluriactifs et amateurs (en fonction de leurs statuts).
- Plusieurs questionnements persistent : **Comment quantifier et cartographier les petits ruchers sédentaires des apiculteurs amateurs n'étant pas déclarés ?** La grande hétérogénéité de l'activité apicole en fonction des années et des territoires interdit une modélisation réaliste.

5. Passionnés de l'abeille : à vos agendas !

Le second Comité de Pilotage aura lieu à la mi-mai. Il aura comme objectif de présenter les premiers résultats obtenus suite à la récolte des données et de réfléchir à la création d'un questionnaire afin de caractériser l'apiculture du territoire.

Mi Mai	Fin Juillet
COPIL II	COPIL Bilan

6. En pièce jointe...

- Diaporama présenté en réunion
- Etude sur l'apiculture du Mont Lozère (version détaillée et synthèse)

Etienne JOBARD





Compte rendu Comité de Pilotage numéro II (COFIL II) Apiculture du 14/05/12

OBJET : PRESENTATIONS DES PREMIERS RESULTATS ET PREMIERE CARACTERISATION DE L'APICULTURE SUR LE TERRITOIRE

1. Participants

Etaient présents : Céline Bonnel (chargée de mission agri-environnement au PnC), Anaïs Hanus (Animatrice ADAPRO LR), Benjamin Gonella (GDSA 48), Pierre De La Rue (Syndicat apicole 48), Philippe Thomas (Apiculteur ADAPRO LR), Alain Ausset (Garde moniteur PnC), David Folcher (Chambre d'Agriculture 48) Etienne JOBARD (Stagiaire apiculture PnC) et Ameline Lehebel-Péron (Thésarde ruchers troncs et abeille noire CEFE-CNRS).

Etaient excusés : Dominique Aka (DDCSPP 48).

2. Ordre du jour

- Présentation de la thèse d'Ameline Lehebel-Péron et du stage de Floriane Le Borgne
- Présentation des premiers résultats (état des lieux et entretiens avec les structures)
- Présentation et discussion autour du questionnaire à destination des apiculteurs

3. Synthèse des principaux éléments

3.1 Rappel de l'objectif du COFIL II

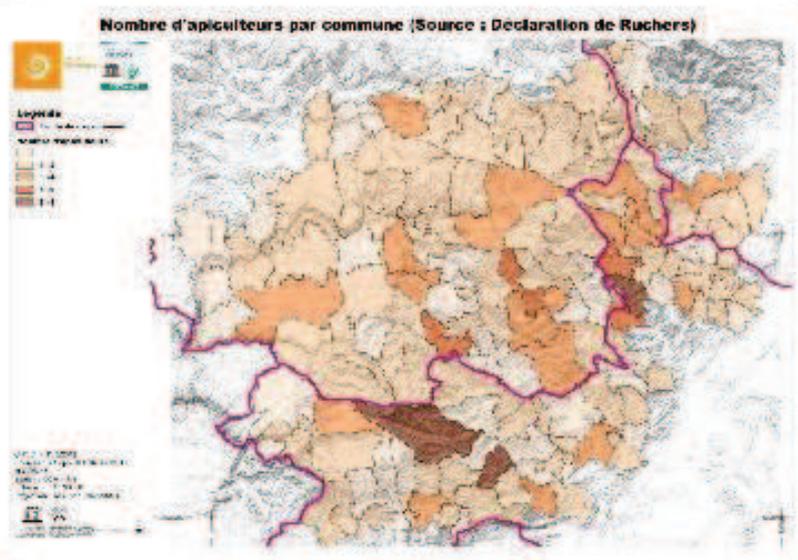
L'objectif de la seconde phase du stage dont le second Comité de Pilotage marque le début, est de caractériser l'apiculture et de mettre en évidence les besoins des apiculteurs présents en Cévennes.

3.2 Méthodologie d'enquête

Afin de répondre à cet objectif, il convient d'organiser le travail en deux temps.

- Dans premier temps, la définition d'un échantillon d'apiculteurs à enquêter doit être discuté et défini. Les apiculteurs sont ensuite enquêtés sur le terrain.
- Une fois la phase d'enquête terminée, les données récoltées lors de celle-ci sont traitées et analysées afin d'obtenir une caractérisation de l'apiculture sur le territoire.





3.5 Entretiens avec les structures : vive les experts !

A la suite des entretiens réalisés avec les différentes structures intervenant dans la filière apicole, 4 « types » d'apiculteurs ont été définis. Après discussion avec les personnes présentes au COPIL II, 3 « types » d'apiculteurs sont finalement retenus avec pour chacun, des particularités et besoins présentés à confirmer lors des entretiens.

a) L'apiculture familiale

Caractéristiques

- Possède entre 1 à 10 ruches
- Nombre d'apiculteurs variable dans le temps
- Difficile à appréhender car au moins la moitié non déclaré via la Déclaration de Rucher
- Possède un NUMAGRIT
- Ne bénéficie d'aucune aide financière
- **Aucun intérêt économique, auto-consommation**

Besoins supposés

- Informations et conseils techniques adaptés
- Ruchers écoles

En chiffre

- 2 en Ardèche et 25 en Lozère
- Soit 27% des apiculteurs déclarés

b) L'apiculture diversifiée ou pluriactifs

Caractéristiques

- Possède entre 11 et 200 ruches
- C'est une **apiculture diversifiée en termes de type d'apiculteurs** : de l'exploitant agricole diversifié avec 25 ruches à l'exploitant agricole diversifié avec 150 ruches en passant par les non agriculteurs possédant des ruches en plus ou moins grand nombre
- Maîtrise des connaissances (techniques et pratiques) apicoles variable en fonction de la situation
- Possède un numéro Siret
- Peuvent bénéficier d'aide financière via FranceAgrimer à partir de 70 ruches et de la MAE Apicole à partir de 75 ruches
- **Intérêt économique avec la mise sur le marché des produits de la ruche obtenue**
- Revenu fluctuant en fonction de la situation

Besoins supposés

- Améliorer leurs pratiques apicoles

En chiffre

- 12 en Ardèche et 35 en Lozère
- Soit 47% des apiculteurs déclarés



*) Les professionnels

Caractéristiques

- Plus de 200 ruches
- Bonne maîtrise des connaissances apicoles
- Pratique la transhumance et autonomie concernant le renouvellement des colonies
- Possèdent un numéro Siret
- Ils sont tous déclarés via la Déclaration de Rucher
- Peuvent bénéficier d'aide financière (FranceAgriMer et MAE Apicole)
- Revenu principalement ou exclusivement issus de l'apiculture
- Améliorer les défenses des colonies notamment sur les questions sanitaires
- Préserver et améliorer la bonne valorisation du miel
- Améliorer la recherche d'emplacements

Besoins supposés

- Améliorer les défenses des colonies notamment sur les questions sanitaires
- Préserver et améliorer la bonne valorisation du miel
- Améliorer la recherche d'emplacements

En chiffre

- 0 en Ardèche et 27 en Lozère
- 27% des apiculteurs déclarés

3.6 Entretiens avec les apiculteurs : place aux acteurs !

Afin de confirmer ou d'infirmer les grandes tendances dégagées à la suite de l'état des lieux de l'apiculture sur le territoire et des enquêtes auprès des organismes apicoles et structures, des enquêtes auprès de 40 apiculteurs (fourchette haute) vont être réalisées.

Le questionnaire est présenté au membre du COPIL et discuté.

*) Méthode de fin

Les antennes du Parc (Causse et Gorges, Mont Aigoual, Vallées Cévenoles, Mont Lozère Ouest et Mont Lozère Est) sont prises comme unités géographiques servant de base à l'échantillonnage.

Afin de conserver le plus de précision possible dans la phase d'enquête auprès des apiculteurs, 4 catégories différents d'apiculteurs ont été choisis et non 3 comme l'on définit les membres du COPIL. En effet, la seconde catégorie, comprenant les apiculteurs possédant entre 10 et 200 ruches et trop grande et diversifiée en termes de type d'apiculteur pour espérer obtenir des résultats cohérents à la suite de la phase d'enquête. Aussi, les catégories de référence sont donc de 0 à 10 ruches, de 11 à 70, de 71 à 200 et de plus de 200 ruches.

Par antennes, deux apiculteurs pratiquants « l'apiculture familiale » (0 – 10 ruches), deux apiculteurs possédant entre 11 et 70 ruches, deux apiculteurs possédant entre 71 et 200 ruches et deux apiculteurs « apiculteurs professionnels » seront enquêtés soit un total de 40 apiculteurs. A défaut du temps nécessaire, seulement un « apiculteur amateur » et un apiculteur possédant entre 11 et 70 ruches sera interrogé par antennes ce qui ramènera le nombre d'enquêtes à 30.

4. Passionnés de l'abeille : à vos agendas !

Le troisième et dernier COPIL aura lieu entre mi juillet et fin juillet. Il aura pour objectif de clôturer mon stage et d'évoquer les perspectives d'actions qui pourraient être envisagées.

Il est par ailleurs convenu entre les participants que le Parc organisera à l'automne une journée de formation à APICLASS ouverte à tous les apiculteurs.

5. En pièce jointe...

- Le questionnaire apiculteur modifié.

Etienne JOBARD



Annexe V : Planning du stage

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1	1	1 : Férié	1 : Mise au propre	1
2	2 : Biblio	2 : Analyse données	2	2 : Préparation oral
3	3 : Biblio	3 : Analyse données	3	3 : Soutenance
4	4 : Biblio	4 : Analyse données	4 : Enquêtes	4
5	5 : RDV COPIL I	5	5: Enquêtes	5
6	6 : Bilan COPIL I	6	6: Mise au propre	6
7	7	7 : Prépa enquêtes	7: Analyse enquêtes	7
8	8	8 : Férié	8: Analyse enquêtes	8
9	9 : Férié	9 : Prépa enquêtes	9	9 : Suite enquêtes
10	10 : Collecte données	10 : Prépa enquêtes	10	10 : Suite enquêtes
11	11 : Collecte données	11 : Prépa enquêtes	11 : Rédaction	11 : Suite enquêtes
12	12 : Collecte données	12	12 : Rédaction	12 : Suite enquêtes
13	13 : Collecte données	13	13 : Rédaction	13 : Suite enquêtes
14	14	14 : RDV COPIL II	14 : Rédaction	14
15	15	15 : Bilan COPIL II	15 : Rédaction	15
16	16 : Collecte données	16 : Bilan COPIL II	16	16 : W emplacement
17	17 : Collecte données	17 : Férié	17	17 : W emplacement
18	18 : Collecte données	18 : Colloque Senti'Miel	18 : Rédaction	18 : W emplacement
19	19 : Collecte données	19 : Colloque Senti'Miel	19 : Relecture	19 : W emplacement
20	20 : Collecte données	20	20 : Relecture	20 : W emplacement
21	21	21 : Enquêtes	21 : Impressions	21
22	22	22 : Enquêtes	22 : Rendu écrit	22
23	23 : Collecte données	23 : Enquêtes	23	23 : COPIL Bilan ?
24	24 : Collecte données	24 : Mise au propre	24	24 : Bilan stage
25	25 : Collecte données	25 : Enquêtes	25 : Préparation oral	25 : Bilan stage
26 : Biblio	26 : Analyse données	26	26 : Préparation oral	26 : Bilan stage
27 : Biblio	27 : Analyse données	27	27 : Préparation oral	27 : Bilan stage
28 : Biblio	28	28 : Férié	28 : Préparation oral	28
29 : Biblio	29	29 : Enquêtes	29 : Préparation oral	29
30 : Biblio	30 : Analyse données	30 : Enquêtes	30	30
31	/	31 : Enquêtes	/	31

Annexe VI : Questionnaire structures

Caractérisation de la « filière de l'abeille »

- ✓ Quelles sont les caractéristiques de la filière apicole au niveau national ? Et au niveau départemental ?
- ✓ L'activité apicole au sein du PnC possède-t-elle des spécificités par rapport à l'apiculture nationale ?
- ✓ Pour vous, qu'évoquent ou que représentent les termes « filière de l'abeille » ou « filière apicole » ? Quels acteurs en font partie au niveau national ? Et au sein du PnC ?
- ✓ Quelle est pour vous l'importance de cette activité au sein du PnC ?
- ✓ Y a-t-il selon vous une forme d'apiculture plus importante en termes de nombre d'apiculteurs que les autres ? En termes du nombre de ruche ? En termes de poids économique ?
- ✓ Quelles catégories, faites-vous entre les apiculteurs présents dans le Parc ? Sur quels critères sont basées ces différentes catégories ?

Difficultés, attentes et atouts de la filière

- ✓ Quelles sont les principales difficultés des apiculteurs sur le territoire du PnC ? Pour qui ?
- ✓ Quelles sont les principaux besoins des apiculteurs sur le territoire du PnC ? Pour qui ?
- ✓ Quels sont selon vous les atouts majeurs de l'apiculture sur le territoire du PnC ?
- ✓ Quelles sont selon vous les perspectives d'évolutions et d'amélioration pour la filière apicole du PnC ?

Rôle de l'organisme

- ✓ Quel est le rôle de votre structure et ses relations avec les apiculteurs présents sur le PnC ?
- ✓ Travaillez-vous avec toutes les « catégories » d'apiculteurs ?
- ✓ Quelles attentes ont les apiculteurs vis-à-vis de votre structure ? Etes-vous à même d'y répondre ?
- ✓ Quels sont les autres structures avec lesquels vous êtes en lien pour l'apiculture ? Quel est leur rôle ?
- ✓ L'établissement public du PnC a-t-il un rôle à jouer à travers la création d'un observatoire de l'apiculture sur le territoire du Parc ?

Bonus

- ✓ Pour finir, si vous deviez caractériser l'apiculture présente au sein du PnC en trois mots, lesquels seraient-ils ?

Localisation et type des apiculteurs enquêtés
 Au 08/06/2012



Annexe VIII : Questionnaire apiculteur

L'exploitation en quelques chiffres

Sexe : Masculin

Féminin

Age ?.....

Depuis combien de temps pratiquez-vous votre activité apicole ?

.....

Combien de ruches possédez-vous ?

.....

Votre cheptel est-il en évolution ?

.....

Tirez-vous un revenu de votre activité apicole ?

Non

Revenu complémentaire

Revenu principal

Seul revenu

Avez-vous une activité plurielle, diversifiée (à préciser) ?

.....

Dans quelle catégorie d'apiculteur vous classeriez-vous ?

.....

.....

Quelles pratiques ?

Présence de label ? (Conventionnel, Nature et Progrès, AB)

.....

.....

Avec quelle abeille travaillez-vous ?

.....

Quelles interventions effectuez-vous sur vos ruches ?

.....

.....

Avez-vous des problèmes sanitaires ? Si oui, lesquels, comment les traitez-vous (produit, date, fréquence) ?

.....

.....

.....

Et pour le Varroa ?

.....

Quel est votre pourcentage de perte annuel ?

.....

Comment faites-vous pour renouveler votre cheptel ?

.....

Quelles pratiques pour quel territoire ?

Possédez-vous des ruchers sédentaires ?

Si oui, combien ? Comment sélectionnez-vous le(s) site(s) ?

.....
.....

Où sont-ils situés (localisation) et pourquoi ? Chez qui (Propriété privée, communale, ONF) ?

.....
.....
.....

De combien de ruches en moyenne sont composés ces ruchers ?

.....

Possédez-vous des ruchers transhumants ?

Si oui, combien ? Comment sélectionnez-vous le(s) site(s) ? Chez qui sont-ils situés ?

.....
.....

Si oui, quel est l'«itinéraire type» de transhumance (Lieu, miellée, date) ?

.....
.....
.....
.....
.....

De combien de ruches en moyenne sont composés ces ruchers ?

.....

Produits de la ruche et territoires

Quel(s) produit(s) de la ruche produisez-vous (si miel, type) ? En quelle quantité ?

.....
.....
.....

Où est localisée la production de chaque miel ?

.....
.....

Y-a-t-il des miellées recherchées dont vous ne pouvez bénéficier ? Pourquoi ?

.....
.....

Les miellées recherchées ont-elles évolué dans le temps ? Pourquoi ?

.....
.....

Valorisation

Avez-vous des difficultés à valoriser les produits de la ruche ? Pourquoi ?

.....
.....
.....

Comment valorisez-vous les produits de la ruche ? Ou sont-ils valorisés ?

Autoconsommation : ...%

Vente semi-directe : ...%

Vente directe : ... %

Troc – don : ...%

Vente en gros : ... % Par quel(s) intermédiaire(s) ?

Acteurs

Quels liens avez-vous avec quel type d'apiculteur ?

.....
.....

Quels sont vos liens avec les structures apicoles ? Et les services d'états ?

.....
.....
.....

Difficultés, besoins et attentes

Quelles sont vos principales difficultés ? A quoi sont-elles dues ?

.....
.....
.....

Quelles sont vos principales difficultés techniques ?

.....
.....

Quels sont vos principaux besoins ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont les atouts et les faiblesses de l'apiculture sur le territoire ?

.....
.....